enodia

rapport annuel

enodia

sommaire

1. **Activités** **5**

2. **Associés** **9**

3. **Gouvernance** **13**
   - 3.1. Composition des organes de gestion et de contrôle 14
   - 3.2. Assemblées générales 16

4. **Rapport annuel de gestion du Conseil d'administration (comptes statutaires 2021)** **19**
   - 4.1. Rapport de carence du Conseil d'administration du 23 mai 2022 21
   - 4.2. Rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2021 (comptes annuels statutaires) 22

   Annexes
   - 4.3. Organigramme fonctionnel ENODIA au 31 décembre 2021 30
   - 4.4. Rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participations - exercice 2021 32
   - 4.5. Rapport annuel 2021 du comité de rémunération 34
   - 4.6. Rapport de rémunération 2021 du Conseil d'administration (Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation) 37

5. **Comptes annuels statutaires 2021** **47**
   - 5.1 Bilan après répartition au 31décembre 2021 48
   - 5.2. Compte de résultats au 31 décembre 2021 50
   - 5.3. Affectations et prélèvements 51
   - 5.4. Annexes aux comptes annuels 52
   - 5.5. Règles d'évaluation 62
   - 5.6. Bilan social 64

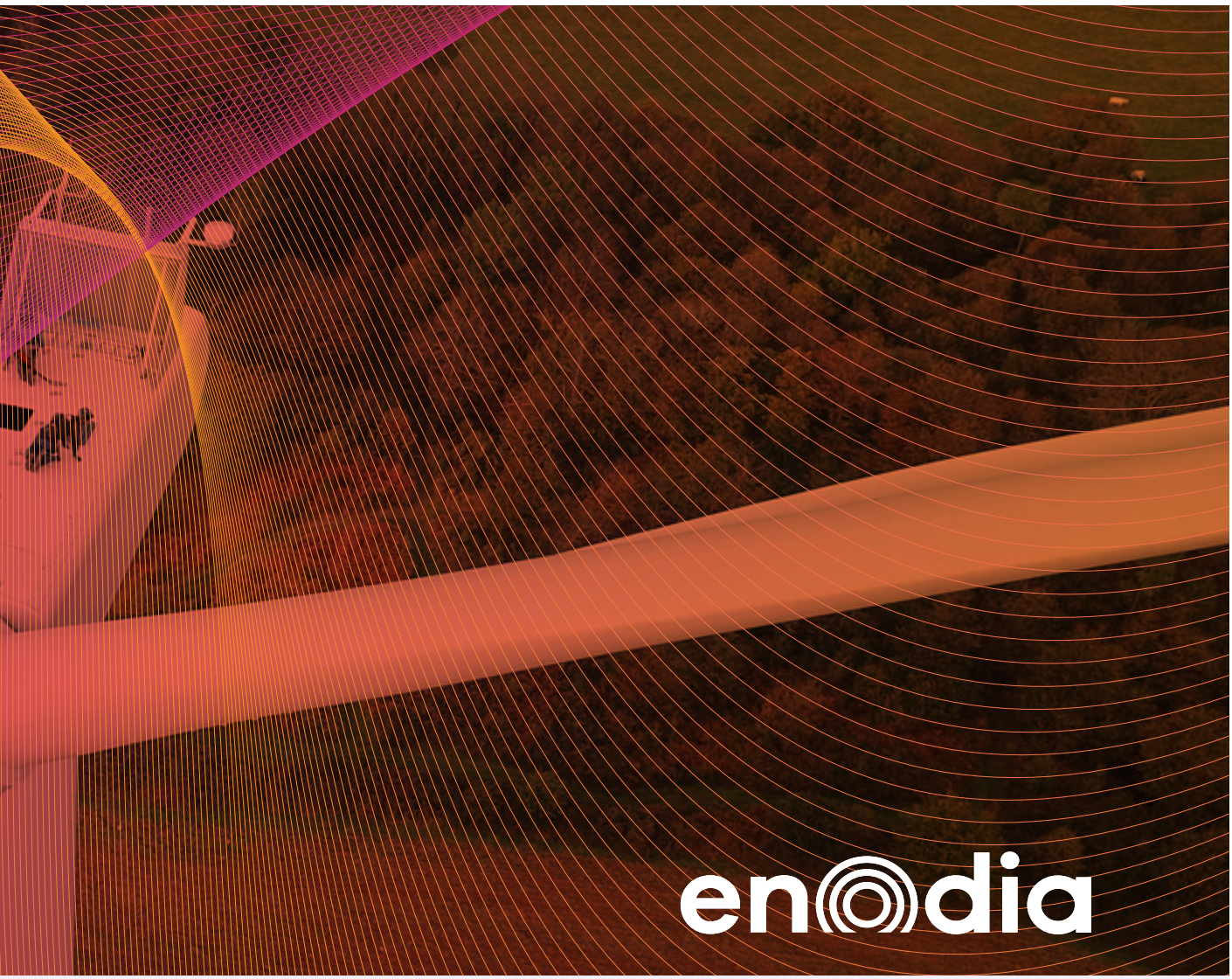

6. **Rapport de rémunération** **69**
(Conformément à l'article 3:12, §1er, 9° du code des sociétés et des associations)

7. **Rapport du commissaire (comptes annuels statutaires 2021)** **73**
Rapport du collège des commissaires à l'Assemblée générale des coopérateurs sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

8. **Rapport annuel de gestion du Conseil d'administration (comptes consolidés 2021)** **79**

9. **Comptes annuels consolidés 2021** **95**
8.1. Bilan consolidé après répartition 96
8.2. Compte de résultats consolidé au 31 décembre 2021 98
8.3. Annexe aux comptes consolidés 100

10. **Rapport du commissaire (comptes consolidés 2021)** **139**
Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des coopérateurs sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

11. **Liste des adjudicataires de marchés publics** **145**

enodia

activités

ENODIA est une intercommunale pure de financement détentrice d'un portefeuille de participations, directes et indirectes, dans les secteurs de l'énergie, des télécoms, de la production d'énergie renouvelable et dans divers pôles économiques à caractère public. Son siège est situé au 95, rue Louvrex à Liège.

ENODIA favorise le développement économique tant au niveau régional que national. La société investit dans des secteurs d'avenir avec pour mission d'assurer aux pouvoirs publics, aux entreprises et au grand public, des services pointus générateurs de valeur ajoutée.

INTERCOMMUNALE PURE DE FINANCEMENT ACTIVE DANS DIFFÉRENTS SECTEURS-CLÉS :

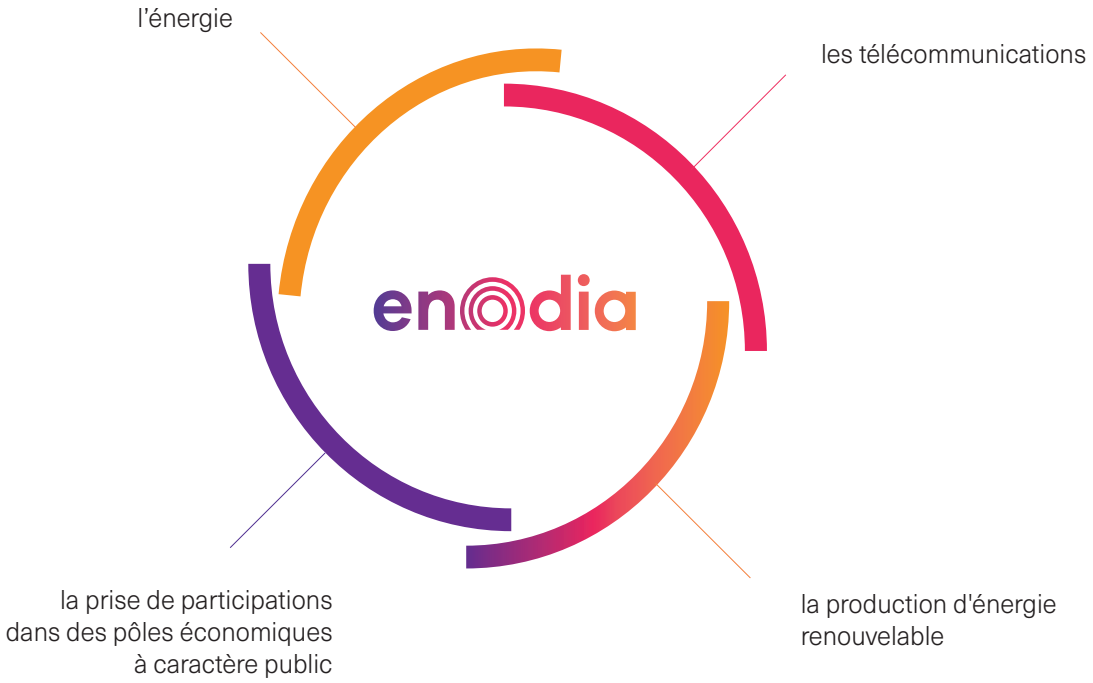

Nos Valeurs de référence

En tant qu'acteur public agissant sous forme de société coopérative au service et au bénéfice des Communes associées et de la Province de Liège, tous nos projets, actions, démarches sont dictés par des valeurs fondamentales indissociables et considérées d'importance égale :

/ UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE FORTE

ENODIA s'engage dans son action à sensibiliser ses sociétés participées, leur personnel et leur clientèle à soutenir le développement de projets sociétaux visant à l'amélioration des services à rendre aux citoyens axés sur le progrès social, technologique et économique. Son action vise notamment, autant que faire se peut, au renforcement du tissu social et à la conscientisation du respect des droits sociaux et des devoirs écologiques.

/ L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Cette valeur essentielle est avant tout un état d'esprit qui vise à dépasser les particularismes pour les intégrer dans la dimension du « bien commun ». Elle exige dès lors d'envisager nos actions et nos projets de façon globale, dans une dynamique participative, dans la transparence et guidée par des règles de bonne gouvernance, ce qui suppose l'intégration ainsi que la reconnaissance de la complexité de notre environnement économique et social.

/ L'INNOVATION

ENODIA se positionne, de manière volontariste, dans le cadre d'une démarche innovante. Par innovation, il faut entendre toute action de changement qui augmente la compétitivité et l'efficacité du groupe relativement à la réalisation de l'objet de chacune de ses composantes. Ce positionnement se traduit dans l'instauration d'une culture d'entreprise basée sur une vision stratégique dynamique et proactive.

Nos Missions

ENODIA s'attache à générer de la valeur ajoutée par la poursuite des objectifs suivants :

- Dans le respect de ses valeurs et de ses missions spécifiques liées à la nature de son actionnariat public, **ENODIA** recherche le meilleur niveau d'efficacité et de performance en développant prioritairement son expertise dans des secteurs de services aux collectivités locales qui influencent la qualité de vie de la population, l'accès aux technologies de l'information ainsi que le respect de notre environnement.

- **ENODIA** investit et crée de la valeur ajoutée au travers d'un portefeuille diversifié de métiers, capitalisant sur sa connaissance et son know-how dans les domaines de la distribution d'énergie, des télécommunications et de la production d'énergie renouvelable.

- **ENODIA** poursuit un objectif de croissance de la valeur de l'entreprise visant à assurer un revenu stable et régulier au profit de ses associés publics, tout en s'adaptant aux changements législatifs et décrétaux.

enodia

associés

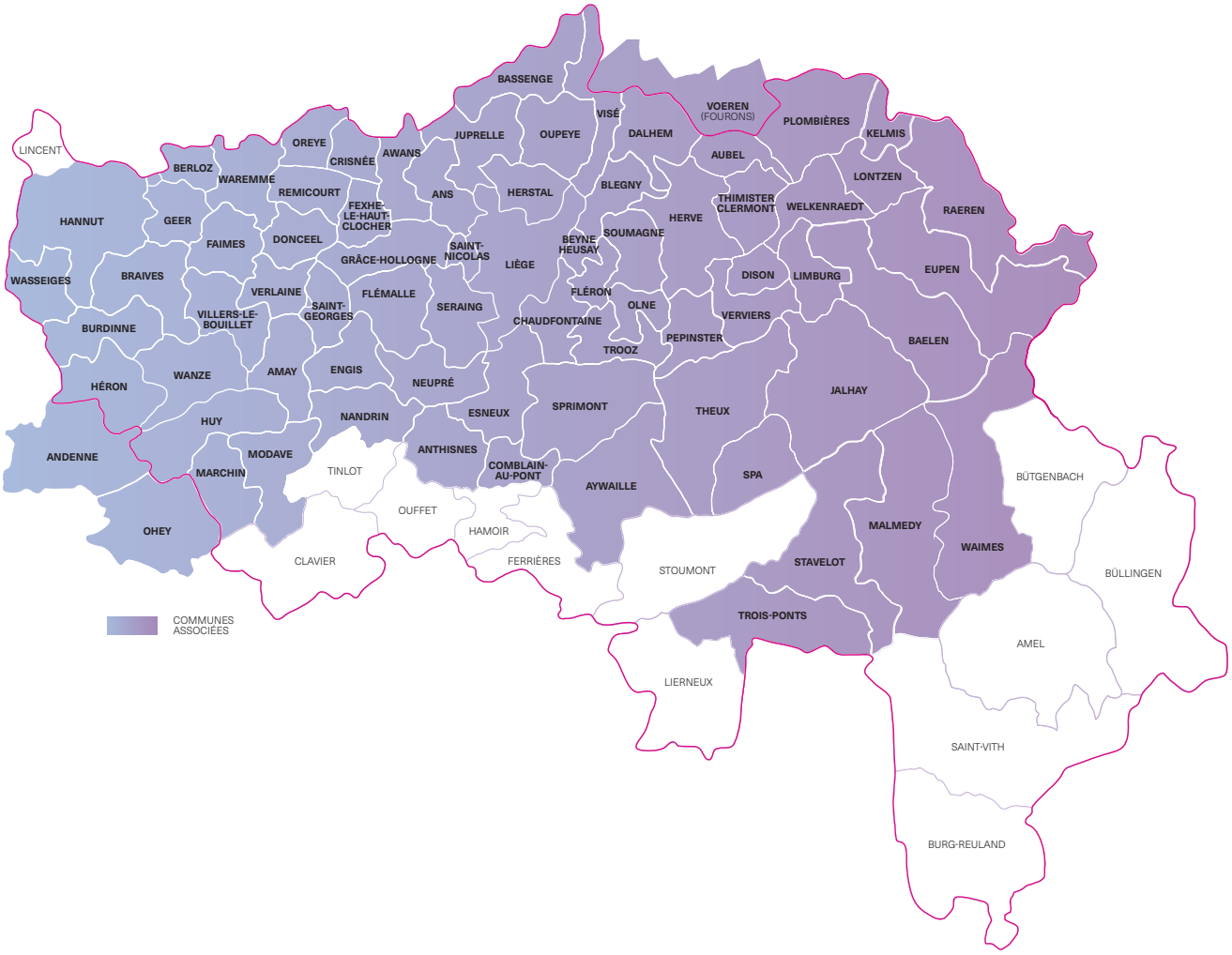

À la date du 31 décembre 2021, **ENODIA** comprend **77 associés** du secteur public :

- la Province de Liège
- 74 Communes
- Brutélé
- la Région Wallonne

COMMUNES ASSOCIÉES

AMAY
ANDENNE
ANS
ANTHISNES
AUBEL
AWANS
AYWAILLE
—
BAELEN
BASSENGE
BERLOZ
BEYNE HEUSAY
BLEGNY
BRAIVES
BURDINNE
—
CHAUDFONTAINE
COMBLAIN-AU-PONT
CRISNÉE
—
DALHEM
DISON
DONCEEL
—
ENGIS
ESNEUX
EUPEN
—
FAIMES
FEXHE-LE-HT-CLOCHER
FLÉMALLE
FLÉRON
—
GEER
GRÂCE-HOLLOGNE
HANNUT
HÉRON
HERSTAL
HERVE
HUY
—
JALHAY
JUPRELLE
—
KELMIS
—
LIÈGE
LIMBOURG
LONTZEN
—
MALMEDY
MARCHIN
MODAVE
—
NANDRIN
NEUPRÉ
—
OHEY
OLNE
OREYE
OUPEYE
—
PEPINSTER
PLOMBIERES
—
RAEREN
REMICOURT
SAINT-GEORGES S/MEUSE
SAINT-NICOLAS
SERAING
SOUMAGNE
SPA
SPRIMONT
STAVELOT
—
THEUX
THIMISTER-CLERMONT
TROIS-PONTS
TROOZ
—
VERLAINE
VERVIERS
VILLERS-LE-BOUILLET
VISÉ
VOEREN (Fourons)
—
WAIMES
WANZE
WAREMME
WASSEIGES
WELKENRAEDT

enodia

gouvernance

3.1. Composition des organes de gestion et de contrôle

LE TITULAIRE DE LA FONCTION DIRIGEANTE LOCALE

Mme Carine HOUGARDY, Directeur général f.f.
Les composantes de la rémunération du fonctionnaire dirigeant local sont détaillées dans le rapport de rémunération annexé au rapport de gestion du Conseil d'administration (voir page 40).

LE CONTRÔLEUR AUX COMPTES

Le Collège formé par les cabinets révisoraux RSM Inter-Audit (représenté par M. Thierry LEJUSTE) et Alain LONHIENNE & Associés (représenté par M. Hanine ESSAHELI) pour les exercices comptables 2021, 2022 et 2023 (comptes annuels et comptes consolidés), en ce compris l'exercice comptable 2020. La rémunération à ces fonctions a été fixée au montant total de 201.600 € hors TVA.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Durant l'année 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à 19 reprises.

Présidente :

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Echevine

Vice-Président :

M. Jean-Claude JADOT, Président du Conseil provincial

Administrateurs :

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

Mme Laura CRAPANZANO, Echevine
Mme Nathalie DUBOIS, Echevine
Mme Géraldine BLAVIER, Conseillère communale
Mme Layla BOUAZZA, Conseillère communale [1]
M. Damien ROBERT, Conseiller communal
M. Fabian CULOT, Conseiller communal

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président
M. Alain DECERF, Conseiller provincial
M. Maxime DEGEY, Conseiller provincial
M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial

OBSERVATEUR :

M. Samuel DE TOFFOL, Echevin [2]

1 Du 9 février au 13 octobre 2021.
2 A partir du 30 septembre 2021.

/ LE COMITÉ D'AUDIT

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Présidente
Mme Laura CRAPANZANO, Membre

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

M. Jean-Claude JADOT, Membre

/ LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

REPRÉSENTANT LES COMMUNES ASSOCIÉES :

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Présidente
Mme Laura CRAPANZANO,
M. Fabian CULOT, Membres

REPRÉSENTANT LA PROVINCE DE LIÈGE :

M. Luc GILLARD,
M. Maxime DEGEY, Membres

3.2. / Assemblées générales

L'intercommunale a tenu 4 Assemblées générales au cours de l'année 2021 portant sur les points suivants :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021 :

1. / Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées ;
2. / Acquisition des parts de la Société Intercommunale pour la Diffusion de la Télévision (en abrégé « BRUTELE »), immatriculée à la BCE sous le numéro 0205.954.655, dont le siège social est établi Rue de Naples 29 à 1050 Bruxelles, par ENODIA et certains Pouvoirs locaux ;
3. / Pouvoirs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021 :

1. / Approbation du rapport spécifique 2020 sur les prises de participation visé à l'article L1512-5 du C.D.L.D. ;
2. / Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. ;
3. / Pouvoirs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021 :

1. / Nomination du Reviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2020 à 2023 et fixation des émoluments ;
2. / Nomination d'un Observateur (CdH) siégeant avec voix consultative au sein du Conseil d'administration ;
3. / Pouvoirs .

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021 :

Assemblée générale ordinaire :

1. / Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration – exercice 2020 (comptes annuels et comptes consolidés) ;
2. / Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
3. / Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
4. / Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 ;
5. / Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
6. / Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2020 ;
7. / Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et Lonhienne & Associés) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2020 ;
8. / Décharge au Commissaire démissionnaire (PwC) pour sa mission de contrôle partiel de l'exercice 2020 ;
9. / Evaluation des Lignes Directrices Stratégiques 2021-2022) ;
10. / Pouvoirs.

Assemblée générale extraordinaire :

Mise en conformité des Statuts avec les dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA) - modifications des dispositions suivantes : titre du chapitre I, articles 2, 3, 4 et 10, titre du chapitre III, articles 11 et 12, titre de l'article 13, articles 16, 16bis, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 29, 35, 38, 44, 47, 49 et 50.

* *
*

Ces Assemblées générales dont les modalités d'organisation et de représentation reposant sur le principe du mandat impératif ont été assurées conformément aux dispositions décrétales en vigueur.

enodia

rapport annuel de gestion du conseil d'administration

[COMPTES STATUTAIRES 2021]

L'Assemblée générale du 29 juin 2022 a été informée que (i) le Conseil d'administration du 23 mai 2022 a été dans l'impossibilité d'arrêter les comptes consolidés 2021 et (ii) a dressé en conséquence un rapport de carence relatif au non-arrêt de ces comptes consolidés ainsi qu'au non-établissement du rapport de gestion 2021 portant sur lesdits comptes, en raison du non-arrêt en temps opportun des comptes annuels de plusieurs sous-filiales.

Un rapport de carence a été arrêté par le Conseil d'administration du 23 mai 2022.

4.1. Rapport de carence du Conseil d'administration

du 23 mai 2022

Le 29 avril 2022, il a été incidemment porté à la connaissance d'ENODIA que VOO SA, filiale de NETHYS, était dans l'impossibilité de communiquer à ENODIA ses comptes annuels 2021, à défaut d'être audités et arrêtés. Dans la foulée, ENODIA a eu connaissance que ces comptes seront au plus tôt arrêtés le 1er juin 2022 et qu'en outre, d'autres entités consolidées[1] relevant de NETHYS accuseraient également du retard dans l'établissement et l'arrêt de leurs comptes annuels.

Les multiples retards précités placent le Conseil d'administration dans l'impossibilité d'établir et donc d'arrêter à ce stade les comptes consolidés 2021 ainsi que son rapport annuel de gestion y associé. Or, pour rappel, ceux-ci doivent, en règle, être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du premier semestre à tenir au plus tard le 30 juin (et à convoquer fin mai au plus tard en raison d'un délai de convocation minimal de 30 jours calendrier).

Par une consultation juridique adressée le 10 mai 2022 par le cabinet d'avocats Elegis (Me Jean Pierre RENARD), est confirmée l'impossibilité pour le Conseil d'administration de présenter les comptes consolidés 2021 (et le rapport annuel de gestion y associé) à l'Assemblée générale du 29 juin prochain. Il est, dans les circonstances de l'espèce, recommandé au Conseil d'administration de dresser un rapport de carence et de reporter la présentation des comptes consolidés 2021 une fois que l'information utile en termes de comptes consolidés sera disponible.

Vu la décision du Conseil d'administration prise, le 23 mai 2022, de dresser un rapport de carence en ce sens.

Que ce rapport de carence est ici formalisé et information quant à cette carence en sera formellement donnée aux Associés d'ENODIA par le biais de la convocation à l'Assemblée générale du 29 juin 2022, dans l'attente de la présentation des comptes consolidés 2021 d'ENODIA à une prochaine Assemblée générale de fin septembre / tout début octobre 2022.

Le Secrétaire, La Présidente,

1. À savoir WIN, NETHYS IMMO, TAX SHELTER, SHELTER PROD, L'AVENIR ADVERTISING.
   Il est apparu entretemps que WBCC SA et ACM SA sont également concernées.

4.2. / Rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - Exercice 2021

(comptes annuels statutaires[1])

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après notre rapport de gestion de l'exercice 2021 ainsi que les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2021.

I. / RÉSUMÉ ET COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

En préambule, il convient de rappeler que :

- le 7 mai 2021, le Commissaire aux comptes, PwC Réviseurs d'entreprises SRL représenté par Mme Isabelle RASMONT, nommé par l'Assemblée générale du 25 juin 2019 pour les exercices comptables 2019, 2020 et 2021 (comptes statutaires et consolidés), a présenté sa démission avec effet immédiat ;

- l'Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021 a, au terme d'une procédure de marché public, procédé à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes, à savoir le Collège formé par RSM Inter Audit SC & Alain LONHIENNE SRL, pour les exercices comptables 2020 à 2023.

1 A l'exclusion des comptes consolidés de l'exercice 2021 dès lors que ceux-ci n'ont pas pu être arrêtés par le Conseil d'administration en même temps que les comptes annuels statutaires.
Les comptes consolidés 2021, ainsi que l'évolution et la situation des entités consolidées d'ENODIA seront présentés dans un rapport de gestion distinct prochainement arrêté par le Conseil d'administration, et soumis à une Assemblée générale à tenir en septembre 2022.

A. Bilan

Les comptes de l'exercice 2021 d'ENODIA s'établissent comme suit :

Le total du bilan s'élève à 1.878.264.858 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- Les actifs immobilisés à hauteur de 1.849.693.703 € comprenant uniquement des immobilisations financières
- Les actifs circulants pour un total de 28.571.154 € se décomposent comme suit :
  - Les créances à plus d'un an : 500,00 €
  - Les créances à un an au plus : 28.189.672 € dont 23.448.304 € de créances commerciales et 4.741.368 € d'autres créances
  - Les comptes de régularisation : 380.982 €

Les principales rubriques du passif sont :

- Le capital de 372.977.985 € représenté par 9.563.908 actions
- Les primes d'émission : 35.114.055 €
- La réserve légale : 69.408.267 €
- Les réserves indisponibles : 456.583.468 €
- Les réserves disponibles : 744.171.818 €
- Le bénéfice reporté : 70.910.158 €
- Les dettes à un an au plus : 128.919.584 €, dont 1.768.161 € d'autres emprunts, 3.937.293 € de dettes commerciales, 6.128.278 € d'impôts, 92.233.381 € de rémunérations et charges sociales et 24.852.470 d'autres dettes (comprenant le dividende)
- Les comptes de régularisation : 179.522 €

B. Compte de résultats

Les ventes et prestations comprennent des autres produits d'exploitation pour 32.854.503 €

Le coût des ventes et des prestations d'un montant de 12.647.309 € se décompose comme suit :

- Services et biens divers : 2.282.597 €
- Rémunérations et charges sociales : 10.207.213 €
- Autres charges d'exploitation : 157.499 €

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 20.207.194 €

Le produit financier composé essentiellement du produit des immobilisations financières est de 18.905.926 €

Le résultat de l'exercice avant impôts se solde par un bénéfice de 39.075.547 €

Le bénéfice après impôts s'élève à 33.149.661 €

C. Affectation du résultat

- Résultat de l'exercice : 33.149.661 €
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent : 37.760.497 €
- Rémunération des actionnaires : -18.791.601 €
- Bénéfice à reporter : 52.118.557 €

Outre la rémunération des actionnaires précitée, l'activité du G.R.D. RESA a par ailleurs généré un versement direct aux communes desservies, à titre de redevances de voirie (gaz et électricité), d'un montant global de 16,8 M€, composé de 8,1 M€ de redevances de voirie gaz et de 8,7 M€ de redevances de voirie électricité.

Il entre par ailleurs dans les prévisions d'ENODIA de procéder à la distribution à ses Associés, avant fin 2022, d'un dividende intercalaire[2].

II. / MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE L'INTERCOMMUNALE AVEC LES DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (CSA)

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2021 a adopté un ensemble de modifications statutaires ayant pour objet la mise en conformité des Statuts de l'Intercommunale avec les dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA), considérant le droit et l'intérêt d'ENODIA à maintenir sa forme coopérative. Les modifications intervenues ont également transposé les dernières évolutions apportées au C.D.L.D. concernant les modalités de tenue des réunions des organes des intercommunales (suite à la crise sanitaire).

Par un arrêté de M. le Ministre wallon des Pouvoirs locaux notifié le 3 février 2022, les modifications statutaires précitées ont été définitivement approuvées. Elles ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge.

III. / ÉVOLUTION DU PERSONNEL DE L'INTERCOMMUNALE – LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

A. Bilan social

Le nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au 31 décembre 2021 s'élève à 87 membres du personnel (84,20 ETP) soit 34 statutaires et 53 contractuels. Nous renvoyons au bilan social repris aux comptes annuels pour plus de détails quant à la répartition par catégorie de personnel (cadres, employés, ouvriers, ...).

2 A soumettre à la décision d'une Assemblée générale.

En termes de mouvements de personnel, l'exercice 2021 a enregistré 8,2 sorties en équivalents temps plein, dont 5 mises à la pension. Le nombre moyen de membres du personnel occupés sur l'année 2021 a été de 85,36 équivalents temps plein.

Le Comité Supérieur de Concertation s'est réuni à 9 reprises *(les 23 février, 2 et 25 mars, 20 et 27 mai, 10 et 30 juin, 24 novembre et 10 décembre 2021)* et le Comité Particulier de Négociation à 6 reprises *(les 2 et 25 mars, 10 et 30 juin, 24 novembre et 10 décembre 2021*).
En 2021, le Comité S.I.P.P.T. (Service Interne de Prévention et de Protection au Travail) s'est réuni une fois le 23 février.

B. Dialogue social – Protocoles d'accord conclus avec les trois organisations syndicales

Poursuivant son attachement au maintien et au renforcement du dialogue social, de nombreux ateliers de travail se sont tenus en 2021 avec les représentants des organisations syndicales et la Direction.

Un premier Protocole d'accord a été signé le 30 mars 2021 portant sur la modification de dispositions administratives et pécuniaires du Règlement de Travail, l'adoption d'une Politique relative au « travail à domicile » (c-à-d de manière structurelle et régulière, indépendante du télétravail obligatoire dans le cadre de la pandémie de la Covid-19), l'adoption d'une Politique « Vie privée RH » et la définition des modalités du « domicile-chantier » pour le personnel de terrain affecté à l'activité VOO.

Un deuxième Protocole d'accord a été signé le 7 juillet 2021 portant sur l'établissement des organigrammes, la détermination des profils de rôle de direction, la convention individuelle relative au travail à domicile ainsi que l'octroi d'une prime d'encadrement aux cadres.

Un troisième et dernier Protocole d'accord a été signé le 14 décembre 2021 portant principalement sur l'adaptation et la création de différents RDP's (Profils et Descriptifs de Rôle), la révision de la charte de bon usage des outils informatiques, les modalités du droit à la déconnexion ainsi que les modalités de prise en charge du coût de l'assurance hospitalisation pour les pensionnés de l'ex-ALE.

Ces Protocoles d'accord ont tous trois fait l'objet d'arrêtés d'approbation par l'Autorité de tutelle.

Enfin, d'une manière plus générale, les représentants des organisations syndicales ont été tenus étroitement informés de l'évolution des activités du Groupe.

IV. / RÉSUMÉ DES PARTICIPATIONS DIRECTES D'ENODIA

Le portefeuille des participations directes d'ENODIA au 31 décembre 2021 se compose de :

- 1.183.068.526 actions dans NETHYS SA ;
- 9.059.428 actions dans le Gestionnaire de Réseaux de Distribution (G.R.D.) RESA SA ;
- 1 action dans RESA Innovation & Technologie SA, filiale opérationnelle du G.R.D. RESA ;
- 3.000 parts dans SPI SC ;
- 58 parts dans EthiasCo SRL.

De plus amples informations quant au portefeuille de participations précité sont reprises dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participations ci-annexé (Annexe 2), conformément aux dispositions de l'article L1512-5 du C.D.L.D..
Pour rappel, le Conseil d'administration rendra en outre compte, dans son rapport annuel de gestion sur les comptes consolidés 2021 à arrêter prochainement, d'un ensemble d'informations relatives à l'évolution et la situation des entreprises comprises dans la consolidation d'ENODIA.

A. Résultats de RESA au 31 décembre 2021

L'exercice 2021 de RESA s'est clôturé sur un résultat à affecter de 49.101.025,88 € dont 45.864.891,12 € relatif à l'exercice 2021.

S'agissant de la rémunération du capital à destination de l'actionnaire ENODIA, RESA a proposé l'affectation d'un dividende de 18.791.601 € (sur un dividende total de 18,8 M€).

Pour plus d'informations, nous vous renvoyons au rapport de gestion de son Conseil d'administration adressé, en avril 2022, à l'ensemble de ses Associés : c'est-à-dire outre ENODIA, les Associés aux secteurs 1 et 5 d'ENODIA.

B. Résultats de NETHYS au 31 décembre 2021

Le résultat de l'activité de NETHYS en 2021 se solde par un bénéfice de 21 M€, contre une perte de 77,9 M€ en 2020 qui s'expliquait principalement par la réduction de valeur exceptionnelle reconnue sur le pôle « Assurances » de NETHYS.

Ce résultat est principalement composé des éléments suivants :

- *« Des ventes et prestations à hauteur de 15,1 millions d'euros ;*
- *Des coûts des ventes et prestations, en diminution, de 21,8 millions d'euros ;*
- *Un résultat financier positif de 27,5 millions d'euros, composé principalement des éléments suivants :*
  - *Les dividendes perçus des filiales à hauteur de 19,7 millions d'euros (contre 24,1 millions d'euros en 2020) ;*

- *Les intérêts de 6,1 millions d'euros perçus sur la créance détenue par Nethys sur Elicio, dont la réduction de valeur de 26 millions d'euros avait été reprise en 2020 ;*
- *Les reprises de réduction de valeur sur les participations de 1 million d'euros en 2021 ;*
- *Les plus-values sur cession de participations détenues par Nethys à hauteur de 5,2 millions d'euros, dont la cession de la participation dans l'Avenir Hebdo, dans L'Avenir Développement et dans Engie M2M ;*
- *Par ailleurs, la cession de la branche d'activité des Editions de l'Avenir a permis de reconnaître une plus-value en 2021 dans les comptes de la société Editions de l'Avenir, renommée NETHYS Immo en 2021 ».*

S'agissant de la rémunération du capital à destination de l'actionnaire ENODIA, NETHYS a proposé l'affectation d'un dividende de 10 M€, auquel s'ajoute un montant complémentaire de 1,357 M€ dédié à la prise en charge de la cotisation de responsabilisation afférente à l'ex-personnel de SOCOLIE (préfinancée par ENODIA).

A la demande d'ENODIA, NETHYS a pour rappel procédé en mars 2022 à la distribution d'un acompte sur dividende de 7,5 M€ à ENODIA, à valoir sur le dividende de l'exercice 2021. Cette distribution a été rendue possible au regard des dispositions du CSA au terme d'une Assemblée générale extraordinaire de NETHYS tenue en décembre 2021 procédant à une réduction de capital par apurement de la perte reportée à concurrence de 65.838.919,51 €.

C. Engagement de RESA en matière de dividendes futurs

Conformément à son plan stratégique 2020-2022 voté par son Assemblée générale du 18 décembre 2019, RESA s'est engagée à verser à ses actionnaires un dividende annuel *« constant, prévisible et stable »* de 18,8 M€ issus de ses exercices 2020 à 2022.

A noter que lors de l'Assemblée générale ordinaire de RESA du 2 juin 2021, ENODIA a approuvé l'affectation du dividende de 18,8 M€ (exercice 2020) en mentionnant toutefois que cette approbation intervenait *« (i) sans reconnaissance préjudiciable toutefois quant aux propositions d'affectation futures que sera en mesure d'établir le Conseil d'administration de RESA sur base notamment des résultats financiers dégagés par la société ainsi que (ii) sans préjudice de la compétence exclusive de l'actionnaire principal d'approuver annuellement la rémunération du capital sur base des comptes annuels arrêtés ».*

Les perspectives de dividendes futurs (au-delà de l'exercice 2022) seront débattues et arrêtées à l'adoption du plan stratégique 2023-2025 de RESA lors de son Assemblée générale ordinaire du second semestre 2022.

D. Engagement de NETHYS en matière de dividendes futurs

Le Conseil d'administration d'ENODIA a pris connaissance en mars 2022 de projections dividendaires de NETHYS.

Pour l'exercice 2022, NETHYS a pris l'engagement de distribuer à ENODIA un dividende identique à celui de l'exercice 2021, sous réserve d'un ajustement portant sur la cotisation de responsabilisation 2022 afférente à l'ex-personnel de la SOCOLIE.

Pour les exercices 2023 et suivants, NETHYS s'est engagée à distribuer à ENODIA un dividende correspondant à 50% de son résultat annuel net distribuable, sans que ce dividende ne puisse être inférieur à celui distribué en 2022.

V. / CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE ÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

A. Évolution de la vente par NETHYS de sa participation majoritaire de 75 % moins une action dans VOO SA (ensemble combinant les actifs TMT de VOO et de BRUTELE)

A.1. RÉTROACTES

(i) Avis conforme favorable d'ENODIA sur le projet de décision adopté le 6 décembre 2021 par le Conseil d'administration de NETHYS relatif à la vente d'une participation de 75% moins une action dans VOO SA à ORANGE BELGIUM

En mai 2021, NETHYS a initié un nouveau processus de vente concurrentiel, ouvert et transparent, portant sur la cession d'une participation majoritaire dans VOO SA (ensemble combinant les actifs TMT de NETHYS et de BRUTELE).

Au terme d'une première phase de réception d'offres non liantes, NETHYS a reçu des offres liantes de la part de candidats présélectionnés après accès à une data room, puis a engagé mi-octobre 2021 des négociations avec un nombre limité de candidats en vue d'obtenir des offres finales pour fin octobre 2021.

Après une analyse comparative de ces offres finales au regard des critères de sélection annoncés aux candidats, NETHYS a sollicité et obtenu, le 14 décembre 2021, l'avis conforme favorable d'ENODIA sur son projet de décision adopté le 6 décembre 2021 par son Conseil d'administration relatif à la vente d'une participation de 75% moins une action dans VOO SA à ORANGE BELGIUM.

Il est en effet apparu, au terme de l'analyse précitée, que l'offre d'ORANGE BELGIUM présentait les meilleurs atouts au regard, outre des conditions financières (valeur d'entreprise de VOO (100%) fixée à 1,8 milliard €), du projet industriel et du plan d'investissements de l'acheteur pour VOO et sa capacité à contribuer au développement

et à la croissance future de VOO, du maintien et du développement de l'emploi tant pour le personnel de VOO que d'ENODIA et de BRUTELE, de l'engagement de l'acheteur à l'égard des filières de sous-traitance de VOO, des conditions contractuelles de l'opération, de la possibilité pour NETHYS de garder une influence sur certaines décisions clés à l'avenir, de la liquidité de la participation résiduelle (de 25% plus une action de NETHYS) et de la certitude d'exécution de l'opération.

(ii) Approbation par ENODIA du contrat d'acquisition de 100% des parts de BRUTELE tel qu'aligné sur base de la documentation contractuelle entre NETHYS et ORANGE BELGIUM

Après avoir prononcé un avis conforme favorable à NETHYS sur son projet de décision relatif à la vente d'une participation de 75% moins une action dans VOO SA à ORANGE BELGIUM, le Conseil d'administration d'ENODIA du 22 décembre 2021 a approuvé le contrat d'acquisition de 100% des parts de BRUTELE (par ENODIA et certains pouvoirs locaux), tel qu'aligné sur base de la documentation contractuelle à conclure entre NETHYS et ORANGE BELGIUM. Cette documentation contractuelle a été formellement signée le 23 décembre 2021.

Pour rappel en effet :

a. Le 15 janvier 2021, à la suite de négociations intervenues avec les représentants de BRUTELE, ENODIA a fait une offre portant sur l'acquisition (par elle et certains pouvoirs locaux) de 100 % des parts de BRUTELE aux Communes associées de BRUTELE (l'« Offre »). Cette acquisition permettait en effet au Groupe ENODIA de maximiser la valeur de VOO SA au moment de la vente de la participation majoritaire dans le capital de cette société, et de conserver une participation dans un câblo-opérateur desservant l'ensemble de la Wallonie et une partie de Bruxelles et de tirer parti de sa croissance future espérée ;

b. Entre le 16 janvier et le 31 mars 2021, chacune des Communes associées de BRUTELE a accepté l'offre d'ENODIA, de sorte que l'Assemblée générale extraordinaire d'ENODIA du 19 avril 2021 a approuvé l'acquisition par ENODIA et certains pouvoirs locaux de 100% des parts de BRUTELE aux conditions de l'Offre précitée, conformément à l'article L1512-5 du C.D.L.D. ;

c. Le 1er juin 2021, le Ministre wallon des Pouvoirs locaux a confirmé à ENODIA que cette décision n'appelait aucune mesure de tutelle ;

d. L'Offre précitée avait été préparée en vue de donner aux Communes associées de BRUTELE la possibilité de participer en toute transparence aux conditions financières obtenues par NETHYS après un processus de vente ouvert et transparent. Inversement, à charge pour ces mêmes Communes associées de BRUTELE de supporter les risques liés à la vente de l'activité TMT de BRUTELE dans l'ensemble combiné VOO-BRUTELE. Cette Offre prévoyait en conséquence que la convention de cession de 100% des parts de BRUTELE à conclure entre ENODIA et les Communes associées de BRUTELE sera négociée sur la base des principales conditions (« term sheet ») jointes à l'offre d'ENODIA, mais que ces conditions seront alignées sur celles de la convention de cession conclue entre NETHYS et le candidat acquéreur retenu au terme du processus de vente mené par NETHYS pour la vente de 75% moins une action du capital de VOO SA.

Il est à noter que l'acquisition de BRUTELE implique la reprise par ENODIA du personnel statutaire de BRUTELE, étant entendu cependant que les Communes historiques associées à BRUTELE resteront responsables de la charge financière liée aux pensions pour la carrière passée du personnel précité. Cette opération de reprise du personnel ne sera effective qu'au jour du ***closing*** de l'opération de cession d'une participation majoritaire dans VOO SA. Le personnel statutaire issu de BRUTELE, ainsi que le personnel d'ENODIA affecté à l'activité VOO, seront à dater du ***closing*** mis à disposition de VOO en application d'une nouvelle convention de prestations de services à conclure entre ENODIA et VOO.

A.2. RÉALISATION DE L'OPÉRATION ET CONSÉQUENCES

Par une notification de M. le Ministre wallon des Pouvoirs locaux du 28 janvier 2022, les délibérations du Conseil d'administration d'ENODIA des 14 et 22 décembre 2021, portant respectivement (i) un avis conforme favorable relatif à la cession par NETHYS d'une participation de 75% moins une action dans VOO SA à ORANGE BELGIUM et (ii) approbation du contrat d'acquisition des parts de BRUTELE, ont été considérées comme conformes à la Loi ainsi qu'à l'intérêt général et sont de ce fait pleinement exécutoires.

Il importe de noter que :

- la réalisation de l'acquisition des parts de BRUTELE est soumise à la levée par NETHYS et ORANGE BELGIUM d'un ensemble de conditions suspensives, préalablement au ***closing*** de l'opération de cession d'une participation majoritaire dans VOO SA à intervenir courant du premier semestre 2023 (échéance estimée) ;

- le Conseil d'administration d'ENODIA n'a pas décidé de l'affectation (réinvestissement, dividende ou une combinaison des deux) du produit de la vente. Cette question fera l'objet des développements présentés dans le cadre de la définition du plan stratégique d'ENODIA 2023-2025 qui sera soumis à l'Assemblée générale ordinaire du second semestre 2022.
  A titre informatif, il importe de relever, et sans qu'il soit question à nouveau de préjuger de l'affectation du produit de la vente à définir dans ledit plan stratégique, que le Conseil d'administration a approuvé le dépôt d'une demande de décision anticipée visant la neutralité fiscale de l'opération de cession précitée.

B. Procédure de renouvellement de l'agrément de Gestionnaire de réseaux de distribution (G.R.D.) de RESA S.A. Intercommunale

L'agrément en qualité de G.R.D. de la filiale RESA sur le territoire de ses communes associées vient à échéance en 2023. Le 16 février 2021, a été publié au Moniteur belge un avis relatif au renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d›électricité et de gaz édicté par le Ministre wallon de l'Energie.

Cette procédure, inscrite dans les décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz et de l'électricité, prévoit que les communes membres d'un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz doivent initier, en 2022, individuellement ou collectivement, un appel à candidatures transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour ce qui concerne leur territoire. Cette désignation, validée par le Gouvernement wallon, vaudra pour les 20 prochaines années. Cette désignation revêt dès lors un enjeu capital pour la pérennité des activités du G.R.D., et indirectement pour son actionnaire majoritaire ENODIA.

A noter que le Régulateur a d'ores et déjà rendu, ce 25 mars 2022, un avis positif sur le renouvellement de l'agrément du G.R.D. RESA sur 68 de ses 72 communes historiques.

Une décision du Gouvernement wallon ne serait pas attendue avant la fin du premier semestre 2022.

VI. / RISQUES ET INCERTITUDES

A. Dette d'ENODIA (90,4 M€) à l'égard de son propre canton au sein d'OGEO FUND

Dans le cadre de ce dossier mis au jour début 2020, ENODIA et OGEO FUND ont conclu une convention de remboursement, dont les conditions et modalités ont été soumises à l'approbation de la FSMA. Depuis lors, celle-ci a notifié son accord à OGEO FUND. ENODIA a concrétisé, au début du mois d'avril 2022, le remboursement de la dette à concurrence d'un montant de 45 M€ (par compensation sur les réserves libres du canton ENODIA).

Pour le surplus, ENODIA s'est engagée à rembourser, en un ou plusieurs versements, le solde restant dû de la dette, y compris les intérêts, avant le 31 décembre 2022, en portant toutefois à la connaissance d'OGEO FUND que sa capacité de respecter cette échéance pourrait être influencée par la date effective à laquelle surviendra le *closing* de l'opération de cession de la participation majoritaire dans VOO SA. Le cas échéant, ENODIA examinera toutes les pistes envisageables de solution de financement alternatives.

B. Charges sociales de l'Intercommunale

En sa qualité d'intercommunale pure de financement, ENODIA ne dispose pas de revenus tirés directement d'activités opérationnelles. Son unique source de revenus émane des dividendes perçus de ses participations dans RESA SA Intercommunale (99,95%) et NETHYS SA (100%).
Au cours des prochains exercices, l'Intercommunale devra porter une attention toute particulière aux charges sociales à assumer et/ou préfinancer résultant d'opérations historiques ou récentes menées au sein du Groupe.

La problématique « pensions » du personnel statutaire au sein des Pouvoirs locaux dont ENODIA fait partie est au centre des préoccupations. Tout d'abord, les cotisations de base seront rapidement portées d'un taux de 41,5 % à 45 % afin de permettre le financement du fonds solidarisé. En outre, les cotisations de responsabilisation sont en augmentation constante. A titre d'information, ces dernières pour 2020 sont de 3.850.936,57 € avant application du coefficient de 50 % dont il est certain que celui-ci fera l'objet d'une majoration à terme (le coefficient sera porté à 100 % à brève échéance). Cette problématique est accrue par l'absence de nouvelles nominations au sein d'ENODIA, combinée à l'admission de membres du personnel statutaire à la pension.

En ce qui concerne le personnel actif affecté à l'activité télécom, les charges de pensions et de responsabilisation ***post closing*** seront ***in fine*** supportées par VOO via un mécanisme de ***service cost*** s'inscrivant dans une relation commerciale entre ENODIA et VOO. En revanche, il conviendra pour ENODIA d'être vigilante aux charges relatives échappant au champ défini dans ce ***service cost.***

Il conviendra aussi pour ENODIA de faire montre d'anticipation et de prudence dans la gestion des coûts salariaux des membres du personnel affectés à l'activité télécom dont le nombre sera, en outre, en substantielle augmentation suite à la reprise du personnel statutaire [3] de BRUTELE. En effet, ces coûts seront supportés par VOO dans le cadre d'une nouvelle convention de prestations de services à conclure entre ENODIA[4] et VOO dont l'actionnaire de contrôle sera alors ORANGE BELGIUM.

Les préoccupations exprimées ci-avant doivent par ailleurs être mises en lien avec la gestion de la trésorerie d'ENODIA qui requiert une attention permanente pour permettre la liquidation récurrente de dividendes à ses Associés dans le respect des critères définis par le Code des Sociétés et des Associations.

C. Crise sanitaire liée à la propagation de la COVID-19

A l'instar de nombreuses institutions publiques, ENODIA a été confrontée en 2020, 2021 et début 2022 à l'épidémie de la COVID-19. Soucieuse d'assurer la protection de la santé et le bien-être de ses travailleurs sur le lieu de travail, la Direction a pour rappel mis en

3 De l'ordre de 112 personnes au 31.12.2020.

4 L'objet de cette convention portera tant sur le personnel statutaire d'ENODIA que sur celui de BRUTELE.

place, dès mars 2020, une task force interne COVID-19, laquelle a assuré, avec la collaboration du Coordinateur sécurité-santé et le Service externe de Prévention et de Protection du Travail, la coordination et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures sanitaires et d'organisation du travail adaptées à cette situation sanitaire inédite et aux décisions successives prises par les Autorités, et ce en vue de limiter au maximum l'exposition des travailleurs aux risques sanitaires tout en assurant, autant que possible, la continuité des activités et services.

Durant de nombreux mois, le télétravail a été rendu obligatoire pour toutes les fonctions le permettant et le personnel sur site et/ou en clientèle a été tenu de respecter des principes très stricts de sécurité et d'hygiène (gestes-barrières et distanciation sociale). Rapports périodiques des activités de cette *task force* interne ont été dressés tant au Conseil d'administration qu'aux représentants des organisations syndicales.

Par ailleurs, une solution structurelle de travail à domicile, avec octroi d'une indemnité mensuelle, a en outre été proposée aux membres du personnel dont la fonction le permet, depuis le 1er octobre 2021.

Par une Loi du 11 mars 2022, le maintien de la situation d'urgence épidémique concernant la pandémie de la COVID-19 a été abrogé. Une incertitude subsiste toutefois quant à l'évolution de cette situation sanitaire. ENODIA ne dispose pas à ce stade d'éléments significatifs additionnels.

VII. / ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A. Remboursement partiel de la dette d'ENODIA à l'égard de son propre canton au sein d'OGEO FUND

Il est renvoyé sur ce point au point VI. A. ci-avant.

B. Impacts du conflit en Ukraine

Fin février 2022, suite au déclenchement d'un conflit armé opposant la Russie et l'Ukraine, un ensemble de sanctions économiques prises par la Communauté internationale et les Etats membres de l'Union Européenne ont généré une hausse sensible des cours des énergies fossiles sur les marchés internationaux et créé notamment une insécurité relative à la continuité d'approvisionnement en gaz de Russie. Ce conflit aura certainement un impact sur NETHYS et RESA, toutes deux actives dans le secteur de l'énergie, et plus largement sur l'économie. ENODIA ne dispose toutefois pas à ce stade d'éléments significatifs additionnels.

VIII. / ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

IX. / EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

X. / INFORMATIONS SUR L'USAGE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant pour l'entité consolidante.

*

Nous vous informons également que :

- Il n'y a pas d'intérêt opposé d'Administrateurs et d'actionnaires.

Vous trouverez par ailleurs en annexe au présent rapport de gestion, conformément aux prescriptions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- L'organigramme fonctionnel de la Société **(Annexe 1)** ;
- Le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participations **(Annexe 2)** ;
- Le rapport annuel 2021 du Comité de rémunération **(Annexe 3)** ;
- Le rapport de rémunération 2021 du Conseil d'administration **(Annexe 4)**.

Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes annuels statutaires présentés et de bien vouloir donner décharge aux Administrateurs pour leur mission menée au cours de l'exercice écoulé.

Pour le Conseil d'administration,

Julie FERNANDEZ FERNANDEZ,
Présidente du Conseil d'administration.

Liège, le 23 mai 2022.

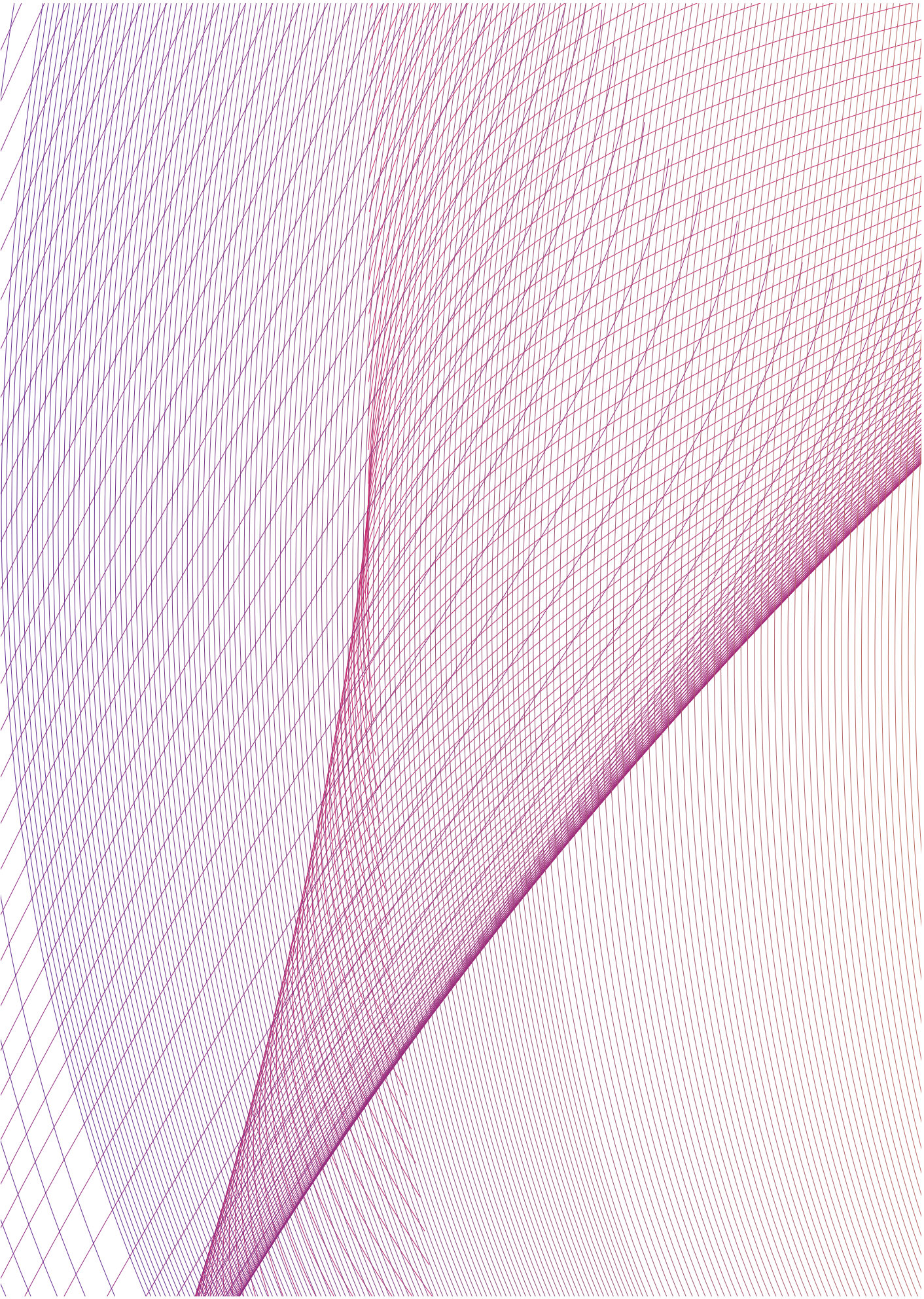

4.3. Organigramme fonctionnel Enodia au 31 décembre 2021

(Annexe 1 au Rapport de gestion)

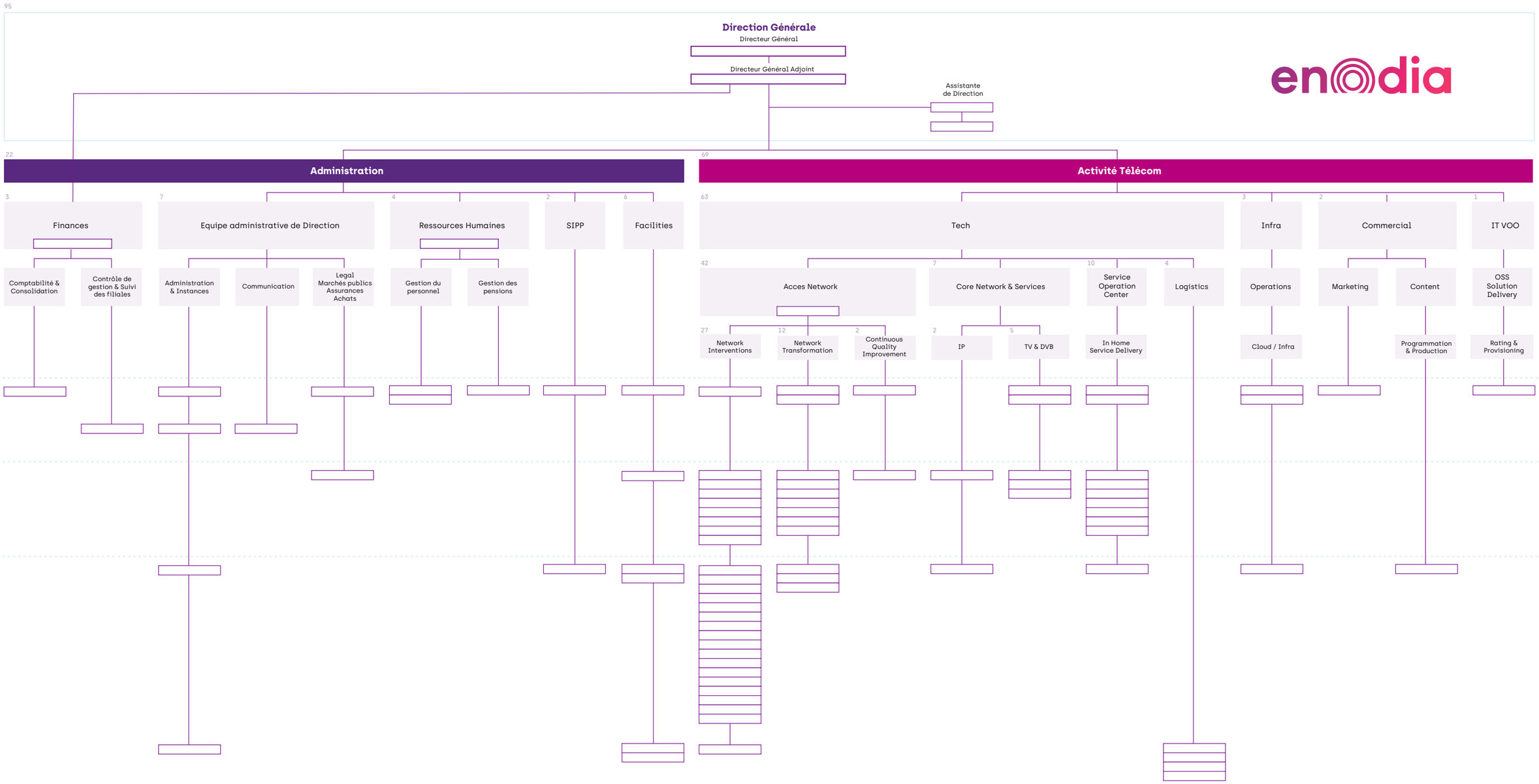

4.4. / Rapport spécifique du conseil d'administration sur les prises de participations - Exercice 2021

(Annexe 2 au Rapport de gestion)

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil d'administration établit ici son rapport spécifique sur les prises de participations.

Ce rapport est en outre joint au rapport annuel de gestion du Conseil d'administration de l'exercice 2021.

I. / MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES REPRISES À L'ACTIF DU BILAN

Le bilan au 31 décembre 2021 fait état d'immobilisations financières à hauteur d'un montant de 1.849.693.703 €.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille des participations détenues directement par ENODIA s'établit comme suit :

- 1.183.068.526 actions dans NETHYS SA ;
- 9.059.428 actions dans le Gestionnaire de Réseaux et de Distribution RESA SA (99,95 %) ;
- 1 action dans RESA Innovation & Technologie SA, filiale opérationnelle du GRD RESA ;
- 3.000 parts dans SPI SC (0,20 %) ;
- 58 parts dans EthiasCo SRL (0,49 %).

Le portefeuille de participations directes d'ENODIA n'a pas enregistré d'évolution depuis l'exercice 2020.

II. /

Le Conseil d'administration juge néanmoins opportun de relever l'opération suivante intervenue au cours de l'exercice 2021, laquelle n'a toutefois pas sorti ses effets au terme dudit exercice :

Acquisition des parts de la Société Intercommunale pour la Diffusion de la Télévision (en abrégé « BRUTELE »), immatriculée à la BCE sous le numéro 0205.954.655, dont le siège social est établi Rue de Naples 29 à 1050 Bruxelles, par ENODIA et certains Pouvoirs locaux

L'Assemblée générale extraordinaire d'ENODIA du 19 avril 2021 a approuvé l'acquisition de 100 % des parts de BRUTELE[1] par ENODIA et certains Pouvoirs locaux aux conditions de l'offre faite par ENODIA le 15 janvier 2021.

Pour rappel, cette opération s'inscrit dans le cadre du nouveau processus de vente initié par NETHYS d'une participation majoritaire dans VOO SA, aux fins notamment de maximiser la valeur de celle-ci.

Au terme de ce processus de vente ouvert et transparent, le Conseil d'administration d'ENODIA du 14 décembre 2021 a rendu un avis conforme favorable sur la cession, par NETHYS, d'une participation de 75% moins une action détenue dans VOO à ORANGE BELGIUM, et, le 22 décembre 2021, a approuvé le contrat d'acquisition par ENODIA et certains Pouvoirs locaux de 100% des parts de BRUTELE. Les deux décisions précitées ont été considérées comme conformes à la Loi ainsi qu'à l'intérêt général par l'Autorité de tutelle et sont de ce fait pleinement exécutoires.

Il importe toutefois de noter que la réalisation de la vente des parts de BRUTELE est soumise à la levée par NETHYS et ORANGE BELGIUM d'un ensemble de conditions suspensives, préalablement au closing de l'opération de cession d'une participation majoritaire dans VOO SA à intervenir courant du premier semestre 2023 (échéance estimée).

Pour le Conseil d'administration,

Julie FERNANDEZ FERNANDEZ,
Présidente du Conseil d'administration.

Liège, le 23 mai 2022.

1 L'ensemble des 30 Conseils des Communes wallonnes et bruxelloises associées à BRUTELE s'étaient préalablement prononcés en faveur de la cession à ENODIA de la totalité de leurs parts respectives dans BRUTELE.

4.5. / Rapport annuel 2021 du comité de rémunération

(Annexe 3 au Rapport de gestion)

I. / PRÉAMBULE

L'article L1523-17 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) tel que modifié par le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales a redéfini comme suit les missions du Comité de rémunération :

« §2 .../... Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4. »

En application de l'article précité, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel en date du 10 mai 2022.

II. / POLITIQUE GLOBALE DE RÉMUNÉRATION

A. Politique de rémunération des membres des organes de gestion

La rémunération des membres des organes de gestion a été déterminée par décision de l'Assemblée générale du 29 septembre 2020, sur recommandation du Comité de rémunération du 23 juin 2020, et ce depuis le 1er octobre 2020. Elle s'établit comme suit :

RELATIVEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- un jeton de présence d'un montant de 125 € à l'indice pivot 138,01, est dévolu aux Administrateurs, et ce dans les conditions d'octroi prévues par l'article L5311-1 §2 du CDLD, avec un montant annuel brut maximum de 4.999,28 €.

- des émoluments (rémunération fixe mensuelle) définis dans le respect des critères et plafonds énoncés à l'annexe 1 du CDLD (soit pour un score total de 2,75, correspondant au plafond 5) sont accordés comme suit :

  – Pour le mandat de Président : 17.140,41 € à l'indice pivot 138,01 (sur base annuelle) ;
  – Pour le mandat de Vice-Président (75% du Président) : 12.855,30 € à l'indice pivot 138,01 (sur base annuelle).

RELATIVEMENT AU COMITÉ D'AUDIT :

- un jeton de présence d'un montant de 125 € à l'indice pivot 138,01, avec un maximum de 3 jetons par an.
  Il importe de préciser que la Présidente[1] et le Vice-Président, percevant en ces qualités respectives des émoluments tel que précisé ci-avant, n'ont perçu aucun jeton de présence pour leur participation aux séances du Comité d'audit.

*

En outre, dans le cadre de leur participation aux séances des organes de l'intercommunale *(à savoir l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et le Comité d'Audit)* et dans le respect des dispositions de l'article L-5311-1 du CDLD, l'Assemblée générale du 29 septembre 2020 a également décidé d'accorder une indemnité kilométrique établie en référence à l'Arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ».
Pour les Administrateurs se déplaçant le cas échéant à bicyclette *(y compris le vélo à assistance électrique et le « Speed Pedelec »)*, l'indemnité kilométrique octroyée est celle établie en référence à

1 À partir de mai 2021.

l'Arrêté Royal du 20 avril 1999, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ».
Ces indemnités kilométriques ne sont toutefois pas allouées aux Administrateurs qui bénéficient par ailleurs (et donc en dehors d'ENODIA) d'un véhicule de fonction. Dans ce cadre, il a été sollicité une déclaration individuelle préalable des Administrateurs afin de requérir leur volonté de percevoir ou non une des indemnités kilométriques précitées (voiture/moto ou vélo) et dans l'affirmative, d'attester sur l'honneur que les déclarants ne disposaient pas d'un véhicule de fonction. En 2021, 4 Administrateurs ont rempli les conditions requises en vue de percevoir cette indemnité.
Ces indemnités kilométriques ont été accordées dans le cadre de la participation des Administrateurs concernés aux réunions des organes de gestion tenues en présentiel, considérant les dispositions du Décret du 1er octobre 2020 organisant temporairement (jusqu'au 30 septembre 2021) la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics [...] ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association.

En dehors des modalités de rémunération précitées, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucun autre avantage, pécuniaire ou non.

*

Au besoin, il est rappelé que les mandats au sein du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit conformément à l'article L1523-17 du CDLD.

B. Politique de rémunération des titulaires de fonctions de Direction

AGENTS STATUTAIRES

du 1er janvier au 31 décembre 2021

- Mme Carine HOUGARDY, Directeur général f.f., est rémunérée à la catégorie XXV B des barèmes ex-ALE, soit au barème de Directeur général.

- M. Philippe FOX, Directeur du Département Access Network (activité VOO), est rémunéré à la catégorie XIX B des barèmes ex-ALE, soit au barème de Directeur technique. Depuis le 5 octobre 2021, M. FOX assume la fonction de Directeur du déploiement Giga VOO, ceci sans incidence aucune sur sa catégorie barémique.

AGENTS CONTRACTUELS

du 1er janvier au 30 juin 2021[2]

- M. Frank JEUSETTE, Actuaire-Conseiller technique stratégique à la Direction générale, était rémunéré à la catégorie XVII B des barèmes ex-ALE.

du 4 novembre[3] au 31 décembre 2021

- Mme Layla BOUAZZA, Directrice financière, est rémunérée à la catégorie XIX B des barèmes ex-ALE.
  Il est précisé que Mme BOUAZZA a presté à raison de 2/5e temps du 4 novembre 2021 au 31 janvier 2022.

Les quatre personnes précitées ont bénéficié en outre des avantages suivants :

- voiture de société (pour Mme BOUAZZA à partir du 1er février 2022, date de début de ses prestations à temps plein),
- assurance hospitalisation (à l'exception de M. FOX qui l'a déclinée et de Mme BOUAZZA qui n'y a souscrit qu'au 1er mai 2022),

2 M. JEUSETTE ne fait plus partie du personnel d'ENODIA depuis cette échéance.

3 Date de son engagement au sein d'ENODIA.

- chèque-cadeau de 40 €, chèques-repas, éco-chèques, téléphone portable,
- Voo For Employee pour Mme HOUGARDY et M. FOX (les deux autres n'ayant pas souscrit à cet avantage),
- prime d'encadrement 2021 pour[4] Mme HOUGARDY et M. FOX, telle que négociée avec les Organisations syndicales en juillet 2021.

Mme BOUAZZA et M. JEUSETTE, en leur qualité d'agents contractuels, ont en outre bénéficié d'une assurance groupe au prorata de leurs prestations.

C. Politique globale de rémunération des autres membres du personnel

Lors des négociations intervenues avec les Organisations syndicales en 2020, les Profils et Descriptifs de rôle (en abrégé « RDP's ») de l'ensemble du personnel *(ce fût négocié courant 2021 pour le personnel de direction)* ont été comparés aux benchmarks selon la méthodologie Q7 Leader appliquée dans la plupart des sociétés du groupe et plus particulièrement au sein de l'activité VOO, en regard des différents barèmes existants au sein d'ENODIA considérant les diverses reprises de personnel intervenues depuis 2011.
A cet égard, il est rappelé que les membres du personnel d'ENODIA sont rémunérés aux barèmes et selon les « avantages » qui sont les leurs (« sac à dos ») selon leur origine (càd ex-ALE, ex-ALG, ex-IDEA, ex-EBL anciennes ou nouvelles conditions de travail, ou encore les nouveaux engagés ENODIA qui sont rattachés aux barèmes de l'ex-ALE).

Dans un souci de totale transparence, il a été procédé en septembre 2020 à l'établissement d'une table de concordance par RDP, entre les différents barèmes précités, auxquels sont associés les budgets voitures pour ceux dont le profil de rôle le justifie. Cette table de concordance constitue par ailleurs à présent une annexe spécifique du Règlement de travail (Annexe 11).

En juillet 2021, des négociations ont abouti quant à l'octroi d'une prime d'encadrement au personnel cadre et de direction (c'est-à-dire aux profils de rôle IM, IM+, OD et PD), qui ont obtenu au minimum la notation « Bon standards/en ligne avec les attentes » à l'issue de leur évaluation de fin d'année, laquelle est basée sur des objectifs individuels fixés avec le Responsable (N+1) dans le cadre du Processus annuel de fixation des objectifs prévu à l'article 1.6.1 des Dispositions pécuniaires du Règlement de travail.

Cette prime a été accordée à partir de l'année 2021 *(et pour la 1ère fois, en référence à l'évaluation favorable des prestations afférentes à l'année 2020)*, et consiste en un pourcentage de la rémunération mensuelle brute de décembre du membre du personnel concerné, multipliée par 13,92.

Les pourcentages par profil de rôle sont fixés comme suit :

- IM : 6% *(cadres)*
- IM+ : 8% *(cadres)*
- OD : 12% *(directeurs)*
- PD : 15 % *(directeur général et directeur général adjoint[5]).*

La prime d'encadrement est proratisée dans les mêmes conditions que celles fixées pour la prime contributive annuelle octroyée au personnel non-cadre depuis et en référence à l'évaluation favorable des prestations afférentes à l'année 2019.

III. / PERTINENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET DE TOUT AUTRE ÉVENTUEL AVANTAGE, PÉCUNIAIRE OU NON

A. Les modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion telles que décrites au point II. A. « Politique de rémunération des membres des organes de gestion » ont permis de rétablir la pertinence de ces rémunérations au regard de l'ampleur du travail fourni par les Administrateurs et le nombre important de séances à nouveau tenues au cours de l'année 2021 (soit la tenue de 19 séances de Conseil d'administration en 2021 - sachant que seules 12 séances ont bien évidemment fait l'objet de l'octroi d'un jeton de présence - et de 12 séances de Comité d'Audit, sachant que seules 3 séances ont été défrayées d'un jeton de présence au seul Membre concerné).
En outre, les modalités de rémunération sous forme d'émoluments pour les mandats de Président et de Vice-Président s'apparentent désormais à celles largement en vigueur dans d'autres intercommunales wallonnes, dans le respect des critères et plafonds fixés par le C.D.L.D.

B. La rémunération actuelle des titulaires de fonctions de Direction résulte des engagements statutaires/contractuels ainsi qu'en l'espèce, des barèmes ex-ALE en vigueur depuis 1998 auxquels le Directeur concerné est rattaché.

C. Pour le surplus, tel que cela ressort explicitement du rapport de rémunération établi par le Conseil d'administration conformément au C.D.L.D., l'ensemble des rémunérations et/ou avantages octroyés aux membres du personnel sont strictement conformes aux critères et plafond autorisés par le C.D.L.D.

Liège, le 10 mai 2022.

Pour le Comité de Rémunération,
Julie FERNANDEZ FERNANDEZ,
Présidente.

4 Considérant leurs prestations sur l'ensemble de l'année 2021 et leurs évaluations annuelles respectives.

5 Fonction non pourvue à ce jour.

4.6. Rapport de rémunération 2021 du conseil d'administration

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD »), le Conseil d'Administration d'ENODIA (« ENODIA » ou la « Société ») établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport, adopté par le Conseil d'Administration, est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. En outre, il sera joint, conformément au C.D.L.D., au rapport annuel de gestion sur les comptes annuels 2021 établi par les Administrateurs.

/ PRÉAMBULE INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (BCE)	BE 0204.245.277
TYPE D'INSTITUTION	Intercommunale
NOM DE L'INSTITUTION	ENODIA
PÉRIODE DE REPORTING	2021

	NOMBRE DE RÉUNIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
BUREAU EXÉCUTIF	Néant
COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	4
COMITÉ D'AUDIT[1]	12
COMITÉ DE SECTEUR[2]	Néant
AUTRES ORGANES	Néant

1 Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

2 Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

/ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION [1]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE[2] (Il est précisé qu'aucun avantage en nature n'est octroyé aux Administrateurs)	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES [3]	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS/ NOMBRE DE SÉANCES CONVOQUÉES (considérant que certains administrateurs n'ont pas exercé ce mandat durant toute l'année de référence)
Présidente du Conseil d'Administration Présidente du Comité d'Audit Présidente du Comité de rémunération	FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	20.043,45 € (à partir de mai 2021)	Emoluments	Décision AG du 29 septembre 2020	Administrateur de Nethys SA : NR Administrateur NEB Participations SA : NR	100%	19/19

1 Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

2 La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

3 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er) : *il est à noter que par décision de l'Assemblée générale du 29 septembre 2020, il a été décidé d'accorder une indemnité kilométrique établie en référence à l'Arrêté royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ». Pour les Administrateurs se déplaçant le cas échéant à bicyclette (y compris le vélo à assistance électrique et le « Speed Pedelec »), l'indemnité kilométrique octroyée est celle établie en référence à l'Arrêté Royal du 20 avril 1999, sur base de la distance « domicile – lieu de la séance ». Il a été décidé que ces indemnités kilométriques ne seraient pas allouées aux Administrateurs qui bénéficient par ailleurs (et donc en dehors d'Enodia) d'un véhicule de fonction. Dans ce cadre, il a été sollicité une déclaration individuelle préalable des Administrateurs afin de requérir leur volonté de percevoir ou non une des indemnités kilométriques précitées (voiture/moto ou vélo) et dans l'affirmative, d'attester sur l'honneur que le déclarant ne disposait pas d'un véhicule de fonction. Dans le contexte de la crise sanitaire due à la propagation de la COVID-19 et des modalités spécifiques d'organisation et de tenue des réunions des organes de l'intercommunale fixées par les différents Décrets, seules les séances du Conseil d'Administration tenues en présentiel au siège de la société ont donné droit à un défraiement kilométrique au bénéfice des Administrateurs concernés.*

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE (Il est précisé qu'aucun avantage en nature n'est octroyé aux Administrateurs)	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS	NOMBRE DE PARTICIPATIONS / NOMBRE DE SÉANCES CONVOQUÉES (considérant que certains administrateurs n'ont pas exercé ce mandat durant toute l'année de référence)
Vice-Président Membre du Comité d'Audit	JADOT Jean-Claude	21.871,22 €	Emoluments	Décision AG du 29 septembre 2020	Néant	94,74%	18/19
Administrateur Membre du Comité de rémunération	CULOT Fabian	2.624,51 €	Jeton de présence		Néant	63,16%	12/19
Administrateur	DECERF Alain	2.624,51 €			Néant	63,16%	12/19
Administrateur Membre du Comité de rémunération	GILLARD Luc	2.624,52 €	Jeton de présence		Administrateur de Nethys SA : NR	68,42%	13/19
Administrateur Membre du Comité de rémunération	DEGEY Maxime	1.967,30 € Indemnités kilométriques : 78,96 €	Jeton de présence		Néant	47,37 %	9/19
Administrateur	ROBERT Damien	NR	—		Néant	78,95%	15/19
Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité de rémunération	CRAPANZANO Laura	3.264,30 € (dont 3 jetons - 652,86 € - pour le Comité d'Audit)	Jeton de présence		Néant	89,47%	17/19
Administrateur	DUBOIS Nathalie	2.611,44 € Indemnités kilométriques : 48,20 €	Jeton de présence		Néant	78,95%	15/19
Administrateur	EL HAJJAJI Hajib	2.611,44 €	Jeton de présence		Néant	52,63%	10/19
Administrateur	BLAVIER Géraldine	2.180,56 € Indemnités kilométriques : 14,09 €	Jeton de présence		Néant	52,63%	10/19
Administrateur (du 9 février au 13 octobre 2021)	BOUAZZA Layla	2.611,44 € Indemnités kilométriques : 26,57 €	Jeton de présence		Néant	92,31%	12/13
Observateur (à partir du 30 septembre 2021)	DE TOFFOL Samuel	NR Indemnités kilométriques : 45,96 €	—		Néant	80%	4/5
Total général	**13 personnes**	**65.248,47 €**					

NB : annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Annexe 1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion
Annexe 2 : Fiche récapitulative des montants versés aux Président et Vice-Président

/ TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

F ONCTION[4]	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE[5]	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE[6]	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur général f.f. et Fonctionnaire dirigeant local [7]	HOUGARDY Carine	202.046,72 €* (*)soit 186.883,59 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13° mois, PV : 174.573,16 € Prime encadrement : 25.572,57 € Part patronale titres-repas: 1.368,18 € Assurance soins de santé : 242,81 € Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 250 € *<u>A titre informatif :</u>* *ATN Voiture: 5.505,46 €* *ATN GSM: 84 €* *ATN Voo For Employee: 6 €* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 18.911,60 €*	• Administrateur d'ACM : NR • Administrateur de BeTV : NR • Administrateur de Network Research Belgium : 7.000 € versés directement à Nethys SA • Administrateur NeWIN : 1.920,24 € versés directement à Nethys SA • Vice-Présidente de Wallonie Bruxelles Contact Center : NR • Administrateur de SOCOFE : 1.536,46 € versés directement à Nethys SA Par ailleurs, est le représentant permanent d'Enodia à l'assemblée générale d'OGEO FUND et d'OGEO2PENSION
Directeur du département Accès Network VOO, devenu Directeur du déploiement Giga VOO au 5/10/2021	FOX Philippe	145.330,38 €* (*) soit 136.633,50 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, PV : 120.457,82 € Indemnités de garde : 9.663,39 € Prime encadrement : 14.049,87 € Part patronale titres-repas : 898,30 € Chèque-cadeau 40 € Eco-chèques : 221 € *<u>A titre informatif :</u>* *ATN Voiture : 5.247,23 €* *ATN GSM : 84 €* *ATN Voo For Employee : 60 €* *Retenues personnelles de sécurité sociale et pension : 12.928,81 €*	N/A

4 Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

5 Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

6 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

7 Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / **Non** (car membre du personnel statutaire)
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui~~ / ~~Non~~ / **Non applicable**

  Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? ~~Oui~~ / ~~Non~~ / **Non applicable**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? **Non applicable**

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Actuaire – Conseiller stratégique auprès de la Direction générale jusqu'au 30/06/2021 (à temps plein du 1/1/2021 au 31/03/2021 et à 2/5e temps du 1/04/2021 au 30/06/2021)	JEUSETTE Frank	53.992,28 €* (*)soit 47.443,27 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois, PV et Pécule de sortie : 52.841,47 € Assurance soins de santé : 242,81 € Part patronale titres-repas : 691,00 € Eco-chèques : 217 € *A titre informatif :* *ATN Voiture : 1.321,37 €* *ATN GSM : 72 €* *Cotisations patronales au plan de pension : 1.941,36 €* *Retenues personnelles ONSS : 6.791,57 €*	Administrateur de L'INTEGRALE SA : 6.785,71 € versés directement à ENODIA
Directrice Financière (Engagée le 4/11/2021 et à 2/5e temps jusqu'au 31/12/2021)	BOUAZZA Layla	6.729,51 €* (*) soit 5.800,01 € imposable (en ce compris les avantages de toute nature)	Rémunérations mensuelles, 13e mois : 6.648,05 € Part patronale titres-repas : 41,46 € Chèque-cadeau 40 € *A titre informatif :* *ATN GSM : 24 €* *Cotisations patronales au plan de pension : 415,18 €* *Retenues personnelles ONSS : 872,04 €*	
Total rémunérations	**4 personnes**	**408.098,89€**	**408.098,89€**	

Commentaires éventuels

Les règles fiscales étant appliquées, les éventuels avantages tels que téléphone portable, Voo for Employee, mise à disposition d'un véhicule de société ainsi que les cotisations du plan de pension (de type Cash Balance) du personnel contractuel (seuls Mme BOUAZZA et M. JEUSETTE sont concernés et les conditions de ce plan sont les mêmes que pour l'ensemble des autres membres du personnel contractuel) ne sont repris dans les montants ci-dessus qu'à titre informatif.
Ne sont en outre pas repris les éventuels remboursements de frais exposés pour le compte de l'intercommunale.

Pour le Conseil d'Administration,

Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ,
Présidente.

Liège, le 23 mai 2022.

/ ANNEXE 1 AU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : RELEVÉ NOMINATIF ET LISTE DES PRÉSENCES DES MEMBRES AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION

COMITÉ D'AUDIT	15/01/21	2/02/21	8/02/21	24/02/21	5/05/21	7/05/21	24/05/21	25/05/21	17/08/21	10/11/21	6/12/21	9/12/21	PRÉSENCES	NOMBRE DE SÉANCES	% PRÉSENCES	ABSENCES JUSTIFIÉES	ABSENCES NON JUSTIFIÉES
FERNANDEZ FERNANDEZ Julie *	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	12	12	100%	0	0
JADOT Jean-Claude*	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	12	12	100%	0	0
CRAPANZANO Laura	✔+ €	A	✔+ €	✔+ €	✔	✔	✔	✔	E	✔	✔	✔	10	12	83,33%	1	1

E= excusé, A = absent, ☐ = par visioconférence, ■ = en présentiel

(*) Bénéficiaires d'émoluments - ne perçoivent pas de jeton en rémunération de leur participation aux séances de Comité d'audit

CONSEIL D'ADMINISTRATION	14/01/21	9/02/21	24/02/21	31/03/21	19/04/21	28/04/21	10/05/21	17/05/21	25/05/21	17/06/21
FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔ + €	✔+€	✔+€	✔+€
CRAPANZANO Laura	✔ + €	✔ + €	✔*	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €
CULOT Fabian	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	Excusé	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €
DUBOIS Nathalie	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €	✔ + €
ROBERT Damien	✔	✔	✔	✔ + €	✔	Excusé	Excusé	✔	✔	✔
JADOT Jean-Claude	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €
DECERF Alain	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	Excusé	Excusé	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔+ €**
GILLARD Luc	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €	✔ + €
DEGEY Maxime	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €	Excusé	✔ + €	Excusé	Excusé	✔ + €	Excusé
BLAVIER Géraldine	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €	✔ + €	Excusé	Excusé	✔ + €	✔ + €	✔ + €
EL HAJJAJI Hajib	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €
BOUAZZA Layla		✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €
DE TOFFOL Samuel***										

☐ = CA en visioconférence - ■ = CA mis en continuité - ■ = CA en présentiel

* non rémunéré car a percu un jeton au Comité d'audit tenu le même jour

** M. DECERF a perçu un jeton de présence, considérant que le Conseil d'administration du 17/06/2021 (où il était absent) a été mis en continuité jusqu'au lendemain 17 heures sur consultation par courriel à laquelle il a pris part.

*** Observateur - mandat non rémunéré (mais régularisation de la perception de l'indemnité kilométrique suite à la position communiquée par le SPW en date du 16 mai 2022)

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	9/03/21	30/04/21	22/06/21	7/12/21	% PRESENCE	ABSENCES JUSTIFIÉES	ABSENCES NON JUSTIFIÉES
FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	✔	✔	✔	✔	100%	0	0
CRAPANZANO Laura	✔	✔	✔	Excusé	75%	1	0
CULOT Fabian	✔	✔	Excusé	✔	75%	1	0
GILLARD Luc	✔	✔	Excusé	✔	75%	1	0
DEGEY Maxime	✔	✔	✔	✔	100%	0	0

Par visioconférence - Mandats non rémunérés

29/06/21	19/07/21	25/08/21	29/09/21	13/10/21	27/10/21	16/11/21	14/12/21	22/12/21	PRÉSENCES	NOMBRE DE SEANCES	% PRÉSENCES	ABSENCES JUSTIFIÉES	ABSENCES NON JUSTIFIÉES
✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	19	19	100,00%	0	0
✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔	Excusé	✔	✔	✔	17	19	89,47%	2	0
Excusé	Absent	✔ + €	Excusé	Excusé	✔ + €	Excusé	✔ + €	✔ + €	12	19	63,16%	6	1
Absent	✔ + €	✔ + €	✔ + € + km	Excusé	km	km	km	Excusé	15	19	78,95%	3	1
Absent	Excusé	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	15	19	78,95%	3	1
✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔ + €	18	19	94,74%	1	0
✔ + €	Excusé	✔ + €	Excusé	✔ + €	Excusé	Excusé	✔ + €	✔ + €	12	19	63,16%	7	0
Absent	Excusé	✔ + €	Absent	Excusé	✔ + €	✔ + €	✔ + €	✔	13	19	68,42%	4	2
Excusé	Excusé	✔ + €	✔ + € + km	Excusé	✔ + € + km	Excusé	✔ + € + km	Excusé	9	19	47,37%	10	0
Excusé	✔ + €	✔ + €	Excusé	Absente	✔ + € + km	Excusé	Excusé	Excusé	10	19	52,63%	8	1
✔ + €	✔ + €	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	19	19	100,00%	0	0
✔ + € + km	✔ + €	✔ + €	Excusé						12	13	92,31%	1	0
				✔+ km	✔+ km	✔+ km	✔+ km	Excusé	4	5	80,00%	1	0

ENODIA a tenu 4 Assemblées générales, dont les modalités d'organisation et de représentation reposant sur le principe du mandat impératif ont été assurées conformément aux dispositions décrétales en vigueur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19-04-2021	Associé
JADOT Jean-Claude	Province de Liège
EERDEKENS Claude	Andenne
DUBOIS Nathalie	Ans
GUILLAUME Pol	Braives
SQUELIN Benoît	Crisnée
BRULL Catherine	Eupen
LIBERT Emmanuel	Juprelle
HALIN Cédric	Olne
BEAUFAYS Michel	Sprimont
LODEZ Alexandre	Theux
VENDY Etienne	Trooz
PAPAGEORGIU Cédric	Visé
COUNSON Pierre	Région wallonne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29-06-2021	Associé
JADOT Jean-Claude	Province de Liège
SQUELIN Benoît	Crisnée
COUNSON Pierre	Région wallonne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30-09-2021	Associé
Maxime DEGEY	Province de Liège
DUBOIS Nathalie *	Ans
Francis GERON	Aubel
Annelise SUCHY	Crisnée
Michel BEAUFAYS	Sprimont

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 22-12-2021 (par visioconférence)	Associé
TAFRATA Jawad	Andenne
INTROVIGNE Moreno	Beyne-Heusay
SQUELIN Benoît	Crisnée
DUMONT Pierre-Philippe	Geer
LEDUC Léonard	Soumagne
MASSON Amaury	Sprimont
VENDY Etienne	Trooz
PAPAGEORGIU Cédric	Visé
DUBOIS Raphaël	Waremme
MAGOTTEAUX Sam	Welkenraedt

(*) a perçu l'indemnité kilométrique de déplacement prévue par l'Assemblée générale du 29 septembre 2020.

/ ANNEXE 2 AU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : FICHE RÉCAPITULATIVE DES MONTANTS VERSÉS AUX PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

FERNANDEZ FERNANDEZ JULIE - PRÉSIDENTE

Mois	Emoluments	Justification
Janvier	NR	Décision AG du 29-09-2020
Février	NR	Décision AG du 29-09-2020
Mars	NR	Décision AG du 29-09-2020
Avril	NR	Décision AG du 29-09-2020
Mai	2 486,79	Décision AG du 29-09-2020
Juin	2 486,79	Décision AG du 29-09-2020
Juillet	2 486,79	Décision AG du 29-09-2020
Août	2 486,79	Décision AG du 29-09-2020
Septembre	2 486,79	Décision AG du 29-09-2020
Octobre	2 536,50	Décision AG du 29-09-2020
Novembre	2 536,50	Décision AG du 29-09-2020
Décembre	2 536,50	Décision AG du 29-09-2020

JADOT JEAN-CLAUDE - VICE-PRÉSIDENT

Mois	Emoluments	Justification
Janvier	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Février	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Mars	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Avril	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Mai	1 243,39	Décision AG du 29-09-2020
Juin	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Juillet	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Août	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Septembre	1 865,09	Décision AG du 29-09-2020
Octobre	1 902,37	Décision AG du 29-09-2020
Novembre	1 902,37	Décision AG du 29-09-2020
Décembre	1 902,37	Décision AG du 29-09-2020

enodia

comptes annuels statutaires 2021

5.1. Bilan après répartition au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)

ACTIF	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	1.849.694	1.849.694
Immobilisations incorporelles	**21**		
Immobilisations corporelles	**22/27**		
Terrains et constructions	22		
Installations, machines et outillage	23		
Mobilier et matériel roulant	24		
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	**28**	**1.849.694**	**1.849.694**
Entreprises liées	280/1	1.849.120	1.849.120
Participations	280	1.849.120	1.849.120
Créances	281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
Participations	282		
Créances	283		
Autres immobilisations financières	284/8	574	574
Actions et parts	284	574	574
Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	28.571	27.210
Créances à plus d'un an	**29**		**2**
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		2
Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**		
Stocks	30/36		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	**40/41**	**28.190**	**21.798**
Créances commerciales	40	23.448	17.022
Autres créances	41	4.742	4.776
Placements de trésorerie	**50/53**		
Actions propres	50		
Autres placements	51/53		
Valeurs disponibles	**54/58**		**5.245**
Comptes de régularisation	**490/1**	**381**	**165**
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.878.265	1.876.904

PASSIF		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.730.374	1.716.016
Apport		10/11	**408.092**	**408.092**
Disponible		110		
Indisponible		111	408.092	408.092
Plus-values de réévaluation		**12**		
Réserves		**13**	**1.270.164**	**1.270.164**
Réserves indisponibles		130/1	525.992	525.992
Réserve légale		130	69.408	69.408
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Autres		1319	456.584	456.584
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	744.172	744.172
Bénéfice (Perte) reporté(e)	**(+) / (-)**	**14**	**52.118**	**37.760**
Subsides en capital		**15**		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		**19**		
		283		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		**160/5**		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	147.891	160.888
Dettes à plus d'un an		**17**		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Établissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		**42/48**	**147.711**	**160.883**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	1.768	
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	1.768	
Dettes commerciales		44	3.937	3.224
Fournisseurs		440/4	3.937	3.224
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	98.362	114.070
Impôts		450/3	6.128	91
Rémunérations et charges sociales		454/9	92.234	113.979
Autres dettes		47/48	43.644	43.589
Comptes de régularisation		**492/3**	**180**	**5**
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.878.265	1.876.904

5.2. Compte de résultats au 31 décembre 2021

		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Ventes et prestations		**70/76A**	**32.854**	**14.649**
Chiffre d'affaires		70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation		74	8.606	14.649
Produits d'exploitation non récurrents		76A	24.248	
Coût des ventes et des prestations		**60/66A**	**12.647**	**16.642**
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	2.283	3.100
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	10.207	13.135
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	157	407
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**(+)/(-)**	**9901**	**20.207**	**-1.993**
Produits financiers		**75/76B**	**18.906**	**18.997**
Produits financiers récurrents		75	18.906	18.997
Produits des immobilisations financières		750	18.792	18.792
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers		752/9	114	205
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		**65/66B**	**37**	**102**
Charges financières récurrentes		65	37	102
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	37	102
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**(+)/(-)**	**9903**	**39.076**	**16.902**
Impôts sur le résultat	**(+)/(-)**	**67/77**	**5.926**	**5**
Impôts		670/3	5.926	5
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	**(+)/(-)**	**9904**	**33.150**	**16.897**
Prélèvement sur les réserves immunisées		**789**		
Transfert aux réserves immunisées		**689**		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	**(+)/(-)**	**9 905**	**33.150**	**16.897**

5.3. Affectations et prélèvements

		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Bénéfice (Perte) à affecter	**(+)/(-)**	**9906**	**70.910**	**56.552**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	33.150	16.897
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	37.760	39.655
Prélèvements sur les capitaux propres		**791/2**		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		**691/2**		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	**(+)/(-)**	**(14)**	**52.118**	**37.760**
Intervention d'associés dans la perte		**794**		
Bénéfice à distribuer		**694/7**	**18.792**	**18.792**
Rémunération du capital		694	18.792	18.792
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

5.4. Annexes aux comptes annuels

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391P**		**1.849.120**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391**	**1.849.120**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8451P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8411		
Acquis de tiers		8421		
Annulés		8431		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		**8451**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8471		
Repris		8481		
Acquis de tiers		8491		
Annulés à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551P**		
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	**8541**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(280)**	**1.849.120**	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**281P**		
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(281)**		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		**8651**		

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8393P**		**574**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8393**	**574**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8453P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		**8413**		
Acquis de tiers		8423		
Annulés		8433		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		**8453**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8523P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8473		
Repris		8483		
Acquis de tiers		8493		
Annulés à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P		
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(284)**	**574**	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES		**285/8P**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(285/8)**		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		**8653**		

/ INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	**DROITS SOCIAUX DÉTENUS**				**DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES**			
	Directement			par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nature	Nombre	%	%			(+) ou (-)	
Nethys Société anonyme Rue Louvrex 95 B - 4000 Liège 1 Belgique 0465.607.720	Action	1.183.068.526	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	1.137.512.740	-77.953.412
RESA Société anonyme Rue Louvrex 95 B - 4000 Liège 1 Belgique 0847.027.754	Action	9.059.428	99,95	0,05	31/12/2020	EUR	806.197.598	47.847.671

/ ÉTAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ÉTAT DE L'APPORT	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P		
Disponible au terme de l'exercice	(100)		
Indisponible au terme de l'exercice	111P		408.092
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	408.092	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces			
dont montant non libéré			
En nature			
dont montant non libéré			

		MONTANTS	NOMBRE D'ACTIONS
Modifications au cours de l'exercice			
Actions nominatives	8702		9.563.908
Actions dématérialisées	8703		

/ ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		EXERCICE 2021
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	145
Dettes fiscales estimées	450	5.984
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	92.233

COMPTES DE RÉGULARISATION	EXERCICE 2021
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Rectificition fiscale	172
Autres	8

/ RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	87	93
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	85,3	92,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	138.476	149.516
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	5.531	5.778
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.139	6.886
Primes patronales pour assurances extralégales	622	82	219
Autres frais de personnel	623	455	252
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		
reprises	9111		
Sur créances commerciales			
actées	9112		
reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	157	407
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

/ RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
759001 Autres produits financiers		114	205
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	**6501**		
Intérêts portés à l'actif	**6503**		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Frais bancaires et charges de leasing		19	18
Autres charges financières		18	84

/ PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS NON RÉCURRENTS	**76**	**24.248**	
Produits d'exploitation non récurrents	**(76A)**	**24.248**	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	24.248	
Produits financiers non récurrents	**(76B)**		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	**66**		
Charges d'exploitation non récurrentes	**(66A)**		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	**(66B)**		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

/ IMPÔTS ET TAXES

	Codes	EXERCICE 2021
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	**9134**	**5.926**
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	5
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	5.921
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	**9138**	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		335
Revenus définitivement taxés		-20.266
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Revenus définitivements taxés		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	353	359
Par la société	9146	239	178
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	1.666	1.712
Précompte mobilier	9148		

/ RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	**(280/1)**	**1.849.120**	**1.849.120**
Participations	(280)	1.849.120	1.849.120
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	**9291**	**27.580**	**18.750**
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311	27.580	18.750
Placements de trésorerie	**9321**		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	**9351**	**7.942**	**4.684**
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371	7.942	4.684
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	23.719	43.333
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	**9401**		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	18.792	18.792
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441	114	205
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

/ RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	EXERCICE 2021
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	**9500**	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	**9501**	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	**9502**	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux Administrateurs et gérants	9503	74
Aux anciens Administrateurs et anciens gérants	9504	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Émoluments du (des) Commissaire(s)	**9505**	**50**
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) Commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	23
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les Commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations.

5.5. / Règles d'évaluation

/ RÈGLES D'ÉVALUATION APPLICABLES AUX COMPTES ANNUELS 2021

ACTIF

1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants non appelés. Des réductions de valeur sont opérées pour les moins-values durables ou définitives.

2. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Ces dernières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction éventuelle des réductions de valeur pour les moins-values durables ou définitives.

3. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est établie sur les montants douteux estimés.

4. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Elles sont reprises au bilan à leur valeur nominale et les titres à revenus fixes à leur valeur d'acquisition.

Toutefois une réduction de valeur est actée lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

5. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

PASSIF

1. DETTES

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

2. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

HORS BILAN

1. DROITS ET ENGAGEMENTS

Ils sont enregistrés à leur valeur nominale.

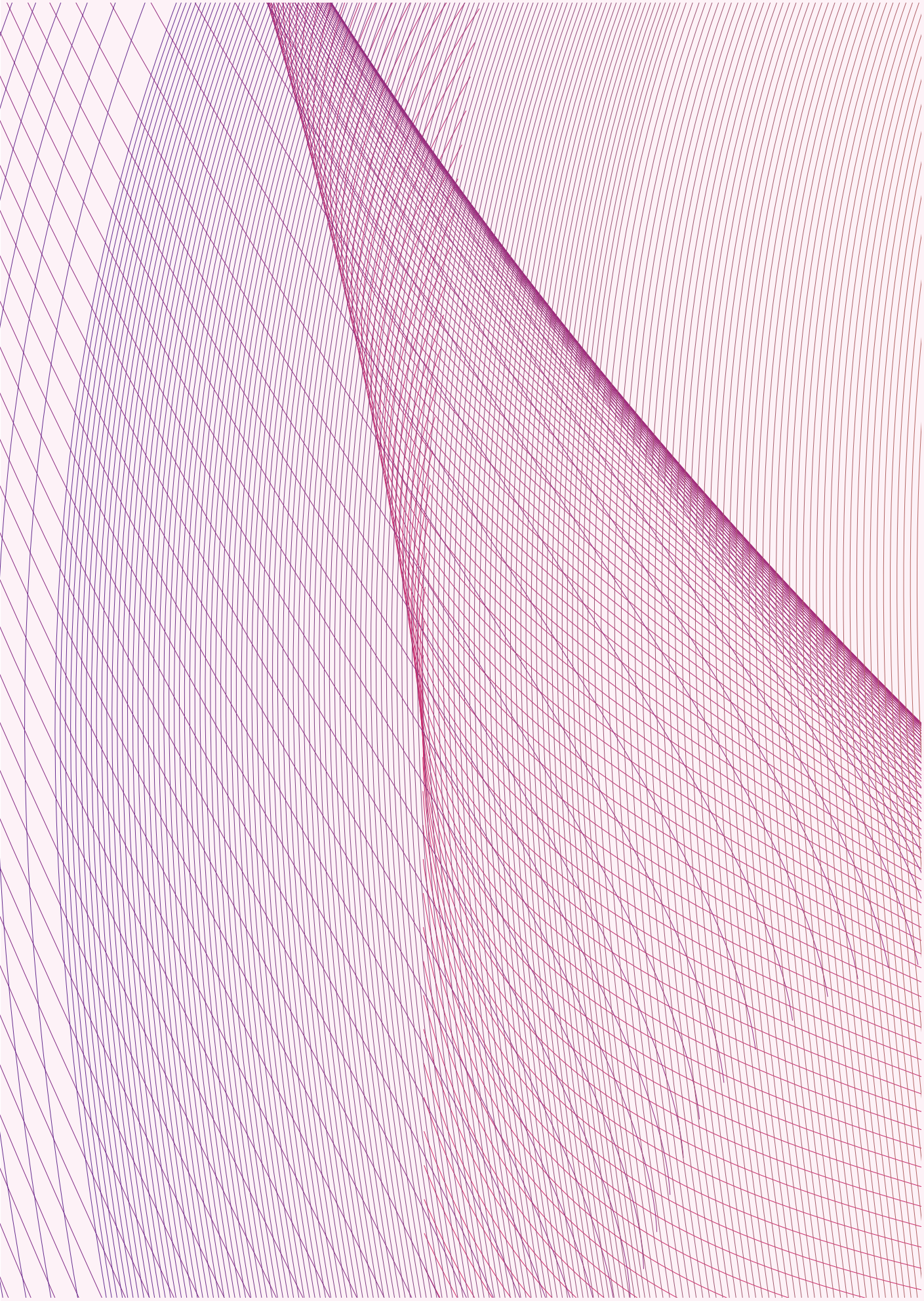

5.6. / Bilan social

/ ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

AU COURS DE L'EXERCICE	Codes	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	81,0	69,0	12,0
Temps partiel	1002	7,1	5,8	1,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	85,3	72,6	12,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	131.107	111.119	19.988
Temps partiel	1012	7.369	6.159	1.210
Total	1013	138.476	117.278	21.198
Frais de personnel (en milliers €)				
Temps plein	1021	9.664	8.191	1.473
Temps partiel	1022	543	454	89
Total	1023	10.207	8.645	1.563
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	Codes	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	92,0	79,5	12,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	149.516	128.856	20.660
Frais de personnel (en milliers €)	1023	7.723	6.490	1.233
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

/ ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES
TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	Codes	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs	105	81	6	84,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	81	6	84,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	68	4	70,3
de niveau primaire	1200	2	2	2,7
de niveau secondaire	1201	49	1	49,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	15	1	15,8
de niveau universitaire	1203	2		2,0
Femmes	121	13	2	13,9
de niveau primaire	1210	1		1,0
de niveau secondaire	1211	3	1	3,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	4		4,0
de niveau universitaire	1213	5	1	5,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	1	1,4
Employés	134	70	3	71,5
Ouvriers	132	10	2	11,3
Autres	133			

/ TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	4	1	4,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	4	1	4,4
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	7	2	8,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	7	1	7,4
Contrat à durée déterminée	311		1	0,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	5		5,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1
Autre motif	343	1	2	2,2
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Problématique tantièmes :

Régime d'ENODIA relatif aux tantièmes préférentiels :

Au cours des années 2010 à 2019, la société a acté une dette de 24.248.497,75€ pour couvrir, par prudence, des charges de pension envers du personnel statutaire ENODIA issu de l'ex-ALE et de l'ex-ALG (voir rubrique 454/9 de l'exercice précédent). Cette dette couvrait la différence entre la pension calculée en 50ème (ce qui était prévu pour ce personnel) et la pension calculée en 60ème (calcul réalisé depuis le passage à l'ONSSAPL). Il s'avère que ce différentiel est actuellement assuré par l'OFP OGEO FUND et qu'il y a lieu d'annuler la dette antérieurement comptabilisée. Cette écriture impacte positivement de 24.248.497,75 € le résultat de l'exercice.

Problématique pensions :

" Pension du personnel statutaire - Cotisation de responsabilisation - situation propre à ENODIA :

Pour faire face à cette problématique, ENODIA dispose au sein de l'OFP OGEO FUND de provisions techniques significatives pour couvrir ses obligations actuelles de pensions. Elle dispose également de réserves libres conséquentes.

Relativement à l'estimation et à la prise en charge future de la cotisation de responsabilisation, des calculs actuariels sont toutefois en cours afin d'estimer la suffisance éventuelle (si et seulemet si telle était l'option retenue) de ces réserves libres à horizon 2057, de sorte qu'il n'est pas possible pour ENODIA de déterminer si la couverture actuelle suffit. "

Cotisations de responsabilisation :

Dans le cadre de l'établissement des comptes 2021, une attention a été portée en ce qui concerne les charges de responsabilisation supportées par ENODIA.

Ainsi, dans le cadre d'une estimation prudente, cette dernière a été évaluée à 166.000.000€.

enodia

rapport de rémunération

(CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3:12, §1ER, 9° DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS)

Rapport de rémunération

art. 3:12, §1er, 9° du Code des Sociétés et des Associations

Exercice comptable du 01/01/2021 au 31/12/2021

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 3 :12, §1er, 9° du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous soumettre, par la présente, un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

A. / MANDATS D'ADMINISTRATEUR AU SEIN D'ENODIA

MONTANTS BRUTS (€) DES RÉMUNERATIONS ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES POUR L'ANNEE 2021 AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	PRÉNOM	FONCTION[1]	REMUNERATIONS ACCORDÉES PAR LA SOCIETÉ
FERNANDEZ FERNANDEZ	Julie	Présidente	20.043,45 €[2]
JADOT	Jean-Claude	Vice-Président	21.871,22 €
CULOT	Fabian	Administrateur	2.624,51 €
CRAPANZANO	Laura	Administrateur	3.264,30 €[3]
GILLARD	Luc	Administrateur	2.624,52 €
DECERF	Alain	Administrateur	2.624,51 €
DUBOIS	Nathalie	Administrateur	2.659,64 €[4]
DEGEY	Maxime	Administrateur	2.046,26 €[5]
ROBERT	Damien	Administrateur	NR
EL HAJJAJI	Hajib	Administrateur	2.611,44 €
BLAVIER	Géraldine	Administrateur	2.194,65 €[6]
BOUAZZA	Layla	Administrateur [7]	2.638,01€[8]
DE TOFFOL	Samuel	Observateur[9]	NR

1 La fonction renseignée est la fonction la plus élevée exercée dans le courant de l'année 2020.

2 Emoluments perçus à compter de mai 2021.

3 Dont 652,86 € en qualité de membre du Comité d'audit.

4 Dont 48,20 € d'indemnités kilométriques

5 Dont 78,96 € d'indemnités kilométriques.

6 Dont 14,09 € d'indemnités kilométriques.

7 Du 9 février au 13 octobre 2021.

8 Dont 26,57 € d'indemnités kilométriques.

9 Du 30 septembre au 31 décembre 2021 *(a perçu 45,96 € d'indemnités kilométriques – régularisation effectuée en mai 2022 suite à la réponse du 16 mai 2022 du SPW).*

B. / MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE SOCIÉTÉS FAISANT PARTIE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

MONTANTS BRUTS (€) DES RÉMUNERATIONS ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES POUR L'ANNEE 2021 AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	PRENOM	FONCTION[10]	REMUNERATIONS ACCORDEES PAR LA SOCIETE
FERNANDEZ FERNANDEZ	Julie	Administrateur NETHYS SA	NR
		Administrateur NEB Participations SA	NR
GILLARD	Luc	Administrateur NETHYS SA	NR

Nous vous informons qu'aucune autre rémunération ni avantage n'a été attribué par la société aux administrateurs d'ENODIA pour l'exercice social 2021.

Pour le conseil d'administration :

Julie FERNANDEZ FERNANDEZ
Présidente du Conseil d'Administration

Liège, le 23 mai 2022.

10 La fonction renseignée est la fonction la plus élevée exercée dans le courant de l'année 2020.

enodia

rapport du commissaire

(COMPTES ANNUELS STATUTAIRES 2021)

Rapport du collège des commissaires à l'Assemblée générale des coopérateurs de la societé sur les comptes annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Enodia, (« la Société»), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

La SRL ALAIN LONHIENNE - REVISEUR D'ENTREPRISES et la SRL RSM INTERAUDIT ont été nommés en qualité de commissaires formant un collège, par l'assemblée générale du 30 septembre 2021, après recommandation du comité d'audit et conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat viendra à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société depuis 2 exercices successifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.878.264.857,73, et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 33.149.661,06.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels qui décrit la problématique du financement des pensions du secteur public.

Nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels qui décrit l'impact, sur le résultat de l'exercice en cours et les comptes annuels de l'exercice précédent, de l'annulation d'une dette constituée au cours des exercices antérieurs.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

  Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

  Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

  Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle. •

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

/ AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'autre anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, a• du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Les cabinets de révision constituant le collège des commissaires n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de leur mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La société n'a pas respecté le prescrit des articles 3:23 et 3:35 du Code des sociétés et des associations dans la mesure où les comptes consolidés et le rapport sur les comptes consolidés n'ont pas été préparés ni mis à disposition des actionnaires dans les mêmes conditions et les mêmes délais que les comptes annuels.

Nous n'avons pas à vous signaler d'autres éléments, soit d'opérations conclue ou de décision précise, en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège et Gosselies, le 24 mai 2022

Le Collège des Commissaires

ALAIN LONHIENNE SRL
Commissaire
Réprésentée par
Hanine ESSAHELI
Associé

RSM INTERAUDIT SRL
Commissaire
Représentée par
Thierry LEJUSTE
Associé

enodia

rapport annuel de gestion du conseil d'administration

[COMPTES CONSOLIDÉS 2021]

Rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - Exercice 2021

(comptes annuels consolidés[1])

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après notre rapport de gestion relatif aux comptes consolidés de l'exercice 2021, ainsi que les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

I. / ÉVOLUTION ET DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Pour l'exercice 2021, le périmètre de consolidation porte désormais sur 64 entités :

- Pour 49 d'entre elles, il s'agit d'une intégration globale ;
- Pour 5 d'entre elles, d'une intégration proportionnelle ;
- Pour 10 d'entre elles, d'une mise en équivalence.

Par rapport à l'exercice clôturé précédent[2], le périmètre de consolidation a été affecté par différentes opérations. En effet, pour l'exercice 2021 :

- ENGIE M2M S.A. et L'INTEGRALE S.A. sont sorties du périmètre ;
- NOSHAQ S.A., LIÈGE AIRPORT S.A., PARC EOLIEN DES GRANDS AIGUILLONS S.A.S., ELICIO EOLICA S.L., ELNU2SEA S.A., WIND FOR WATER N.V., ELICIO VETROPARK STARCE d.o.o sont entrées dans le périmètre.

Le Conseil d'administration relève également les opérations suivantes intervenues au cours de l'exercice 2021 et ayant influencé les comptes consolidés de la Société :

i. La cession par NETHYS S.A. de sa participation (30,61%) détenue dans ENGIEM2M S.A. à CITYMESH S.A. *(avis conforme favorable d'ENODIA du 17 juin 2021, mis en continuation au 18 juin)* ;

ii. L'acquisition par VOO S.A. de la participation (3,1%) détenue par SOCOFE S.A. au sein de BeTV S.A. *(avis conforme favorable d'ENODIA du 17 mai 2021)* ;

iii. La constitution par ELICIO S.A. d'une société de projet de droit belge, Elicio HoldCo S.A., elle-même détentrice d'une participation de 33,33% dans une (ou deux) nouvelle(s) société(s) de projet de droit écossais à constituer dans le cadre du développement de ses activités offshore en Ecosse, ainsi que d'une société de projet de droit serbe dans le cadre du développement d'un projet éolien onshore *(avis conforme favorable d'ENODIA du 9 février 2021)* ;

1 A l'exclusion des comptes annuels statutaires de l'exercice 2021 dès lors que ceux-ci ont fait l'objet d'un rapport de gestion distinct, approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022.

2 Pour rappel, en 2020, le périmètre de consolidation portait sur 59 entités dont 45 en intégration globale, 4 en intégration proportionnelle et 10 en mise en équivalence.

Il y a lieu en outre de rappeler que NETHYS a conclu le 23 décembre 2021 des accords avec ORANGE BELGIUM portant sur la cession d'une participation de 75% moins une action détenue dans VOO S.A. (ensemble combinant les activités TMT de NETHYS et de BRUTELE). ENODIA a, quant à elle, approuvé le contrat d'acquisition de 100% des parts de BRUTELE tel qu'aligné sur base de la documentation contractuelle formalisant les accords précités. La réalisation de cette cession est soumise à plusieurs conditions suspensives (dont l'autorisation par les Autorités de la Concurrence) qui ne sont aujourd'hui pas encore réunies.

*

Pour l'exercice 2021, le périmètre de consolidation porte sur les sociétés suivantes :

Intégration globale :

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 :

- de PUBLILEC S.C.R.L. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de APPLICATIONS CÂBLE MULTIMÉDIA S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de BeTV S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de NeWIN S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PUBLIPART S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de WALLONIE BRUXELLES CONTACT CENTER S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de NETHYS S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de RESA S.A. Intercommunale dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de WDC S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PDC S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de SOCOFE S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de fait sur sa filiale.
- de NETHYS IMMO[3] S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de L'AVENIR ADVERTISING S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO WP N.V. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO BASTOGNE S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO MALDEGEM N.V. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO BERLARE S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO PLUS S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO SLH N.V. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELNU S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO Offshore S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de BROCÉLIANDES ENERGIES LOCALES S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO FRANCE S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO BRETAGNE S.A.S dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PARC EOLIEN DE LA TOURELLE S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PARC EOLIEN CROIX DES 3 CHESNOTS S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PIGEON BLANC S.A.S dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de PARC EOLIEN BOIS DE GRISAN S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENT D'OUEST S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELECTRAWINDS-S D.O.O. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELECTRAWINDS MALI WF D.O.O. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELECTRAWINDS AWF D.O.O. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELECTRAWINDS KENYA Ltd dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VENT DU NORD S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de TAXSHELTER.BE S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de SHELTER PROD S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ARC EN THIÉRACHE S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO LA CRAYÈRE S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO LE HAUT PLATEAU S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de Ô DE FRANCE S.A.S. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

3 Anciennement dénommée « Editions de l'Avenir S.A. ».

- de VOO S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO PLATEAU DE BASSENGE S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VETROPARK JUZNI BANAT D.O.O. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VETROPARK NADEL D.O.O. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO EOLICA S.L. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELNU2SEA S.A. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de WIND FOR WATER N.V. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
- de ELICIO VETROPARK NADEL STARCE D.O.O. dans la mesure où ENODIA exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

Intégration proportionnelle :

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 :
- de NEB PARTICIPATIONS S.A. en raison d'un contrôle conjoint.
- de NORTHER S.A. en raison d'un contrôle conjoint.
- de LES HAUTS BOSQUETS S.A.S. en raison d'un contrôle conjoint.
- de LES ROYEUX ENERGIES S.A.S. en raison d'un contrôle conjoint.
- de PARC EOLIEN DES GRANDS AIGUILLONS S.A.S. en raison d'un contrôle conjoint.

Mise en équivalence :

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 :

- de PENQUER EOLIEN S.A.S. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 40%.
- de EDF LUMINUS S.A. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 19,71%.
- de ALLIANCE PARTICIPATIONS S.A. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 25%.
- de NOSHAQ S.A. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 17,85 %.
- de LIEGE AIRPORT S.A. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 35,54 %.
- de NEB FONCIÈRE S.A. dans la mesure où l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
- de CRÉDIS S.C.R.L. dans la mesure où l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
- de L'INTÉGRALE LUXEMBOURG S.A. dans la mesure où l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 août 2021 de PUBLI-T S.C. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 11,65%.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 30 septembre 2021 de PUBLIGAZ S.C. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 11,87%.

Exclusion du périmètre de consolidation :

Il est décidé d'exclure du périmètre de consolidation les activités des sociétés suivantes au motif que leur intégration aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle :

- La S.C.R.L. INTER-REGIES, la S.A. SRIW Environnement, la N.V. OTARY RS, la N.V. POWER@SEA, la N.V. C-POWER HOLDCO, la S.A. CHAUDFONTAINE HYDRO, la S.A. ELECTRICITE DU BASSIN D'IVUGHA, la S.A. NEWCO 1, la S.A. OPP Startup Studio, la S.A. RESA Innovation et Technologie, la S.C.R.L. LES AMIS DE M et la S.A. L'INTEGRALE et ses filiales (SPVs).

II. / RÉSUMÉ ET COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Au niveau de l'actif consolidé :

Au 31 décembre 2021, les comptes consolidés d'ENODIA affichent un total de bilan de 4.700 M€ contre un montant de 4.477,6 M€ l'exercice précédent.

Pour l'exercice sous revue, les actifs immobilisés consolidés affichent un montant de 3.830,9 M€ dont :

- 135,1 M€ d'immobilisations incorporelles,
- 4,4 M€ d'écarts de consolidation positifs,
- 2.827,9 M€ d'immobilisations corporelles,
- 863,4 M€ d'immobilisations financières dont 648,9 M€ de participations dans des sociétés mises en équivalence.

Les actifs circulants consolidés s'établissent à 869 M€ et se composent essentiellement de :

- 16,9 M€ de créances à plus d'un an,
- 34,6 M€ de stocks et commandes en cours d'exécution,
- 334,9 M€ de créances à un an au plus,
- 78,5 M€ de placements de trésorerie,
- 317,2 M€ de valeurs disponibles,
- 86,6 M€ de comptes de régularisation.

Au niveau du passif consolidé :

Les fonds propres (part du Groupe) s'établissent à 2.524,6 M€ dont les éléments essentiels sont :

- le capital pour 373 M€ ;
- les réserves consolidées pour 1.879,5 M€ ;
- les écarts de consolidation négatifs pour 222,1 M€.

Notons que les intérêts de tiers affichent un solde de 147 M€.

La rubrique « provisions, impôts différés et latences fiscales » totalise une somme de 44,5 M€ contre un montant de 36,3 M€ pour l'exercice précédent.

Les dettes à plus d'un an affichent un solde de 1.216,7 M€ contre un montant de 1.263,1 M€ pour l'exercice précédent.

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 703,4 M€ contre un montant de 799,3 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du compte de résultats consolidé :

Le chiffre d'affaires atteint 943,4 M€, en diminution de 1,27 % par rapport au précédent exercice.

Au total, les produits des ventes et prestations s'élèvent à 1.287,9 M€.

Les coûts des ventes et des prestations atteignent 1.111,6 M€.

Parmi les coûts des ventes et des prestations figurent les achats pour 101,5 M€, les services et biens divers pour 503,6 M€, les rémunérations pour 182,2 M€ et les amortissements pour 246,1 M€.

Le résultat financier consolidé présente une perte de 14,3 M€ qui découle de produits financiers pour un montant de 27 M€ et de charges financières pour 41,3 M€.

Le bénéfice du Groupe sur les sociétés mises en équivalence est de 37,2 M€.

Ainsi, au regard des éléments évoqués ci-dessus, le bénéfice consolidé se clôture avec un bénéfice de 169,5 M€ et est réparti à concurrence de 160,6 M€ pour la part du Groupe et de 8,9 M€ pour la part des tiers.

III. / ÉVOLUTION ET SITUATION DES PARTICIPATIONS DIRECTES D'ENODIA

Le portefeuille des participations détenues directement par ENODIA s'établit comme suit :

- 1.183.068.526 actions dans NETHYS S.A. ;
- 9.059.428 actions dans le Gestionnaire de Réseaux de Distribution (GRD) RESA S.A. (99,95 %) ;
- 1 action dans RESA Innovation & Technologie S.A., filiale opérationnelle du GRD RESA ;
- 3.000 parts dans SPI S.C. (0,20 %) ;
- 58 parts dans EthiasCo S.R.L. (0,49 %).

Le portefeuille de participations directes d'ENODIA n'a pas enregistré d'évolution au cours de l'exercice visé par le présent rapport.

A. RESA S.A. Intercommunale : tendances de l'exercice et résultats

A.1. RÉSULTATS DE RESA AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'exercice 2021 de RESA s'est clôturé sur un résultat à affecter de 49.101.025,88 € dont 45.864.891,12 € relatif à l'exercice 2021.

S'agissant de la rémunération du capital à destination de l'actionnaire ENODIA, RESA a proposé l'affectation d'un dividende de 18.791.601 € (sur un dividende total de 18,8 M€) conformément au plan stratégique 2020-2022. Ce dividende a été approuvé par l'Assemblée générale de RESA du 25 mai 2022.

Pour plus d'informations, nous vous renvoyons au rapport de gestion de son Conseil d'administration adressé, en avril 2022, à l'ensemble de ses Associés : c'est-à-dire outre ENODIA, les Associés aux secteurs 1 et 5 d'ENODIA.

A.2. MODIFICATION DES RÈGLES DE GOUVERNANCE ET TENDANCES DE L'EXERCICE

a. MODIFICATION DES RÈGLES DE GOUVERNANCE

Par une Assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2021, RESA a procédé à un ensemble de modifications statutaires ayant principalement pour objet la mise en conformité avec les dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA).

Une des modifications intervenues visait aussi à répondre à une exigence exprimée par la CWaPE, d'exclure textuellement dans les statuts la possibilité pour ENODIA de rejeter ou de bloquer individuellement une décision de l'Assemblée générale de RESA. Pour répondre à cette exigence, les statuts de RESA énoncent désormais expressément que, en pareille hypothèse, les droits de vote d'ENODIA seront réduits à due concurrence aux fins de neutraliser exclusivement un rejet, un obstacle à une prise de décision ou une imposition dû(e) à ce seul actionnaire.

b. TENDANCES DE L'EXERCICE

En électricité, RESA a enregistré en 2021 une hausse des revenus de distribution de 11%, notamment liée à la hausse du tarif relatif aux soldes régulatoires du passé alloués aux tarifs 2021, quel que soit le niveau de tension.

En gaz, RESA a enregistré en 2021 une hausse des revenus de distribution de 15%, provenant principalement d'une hausse des volumes de 10%, confirmée par une hausse des degrés jours (l'année 2021 a donc vu un climat plus froid que l'année 2020) ainsi qu'une hausse du tarif relatif aux soldes régulatoires, comme en électricité.

La conjugaison de l'ensemble de ces éléments se traduit par une hausse du chiffre d'affaires Gridfee (redevance de distribution) de RESA, laquelle est toutefois « neutralisée » au travers du solde régulatoire.

Contexte régulatoire

Les activités du Gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz RESA sont représentatives des secteurs 1 (électricité) et 5 (gaz) d'ENODIA.

Le modèle économique sur lequel repose le fonctionnement de RESA est stable et connu jusqu'en 2023. Il correspond à une méthodologie tarifaire 2019-2023 basée sur une approche « Revenue Cap » et impose au GRD une réduction annuelle cumulative de ses coûts contrôlables de 1,5 % pendant 4 ans. Ce processus tarifaire comprend deux phases : l'établissement d'un Revenu Autorisé (chiffre d'affaires auquel le GRD peut prétendre pour ses activités de distribution d'électricité et de gaz) et la traduction de ce Revenu Autorisé en tarifs de distribution.

Après avoir obtenu une première révision de son Revenu Autorisé en 2020 portant sur l'intégration des impacts principaux liés à l'autonomisation de RESA à l'égard de NETHYS, le Revenu Autorisé a, une nouvelle fois, été revu en 2021, avec l'accord du Régulateur. Cette demande a porté sur l'intégration des impacts principaux découlant des législations prévoyant l'obligation, pour les GRD's, de déployer les compteurs communicants électricité selon une planification définie. Pour l'exercice 2021, le Revenu Autorisé de RESA Electricité a été fixé à 183,6 M€ (+9,3 M€ par rapport à 2020) et à 102 M€ pour RESA Gaz (+4,1 M€ par rapport à 2020).

D'une manière générale, les tarifs de distribution électricité et gaz pratiqués par le GRD se maintiennent sous la moyenne pondérée des GRDs wallons.

Enfin, notons que lors de sa revue annuelle intervenue fin 2021, l'agence de notation Moody's a confirmé la notation A2 (perspectives stables) attribuée à RESA dans le cadre de son programme d'emprunt obligataire. L'échéance du remboursement de la première tranche de 300 M€ est fixée en 2026.

Inondations de juillet 2021

Les importantes inondations survenues en juillet 2021 en province de Liège ont fortement endommagé les infrastructures des réseaux de distribution d'électricité et de gaz du GRD RESA, avec des conséquences financières et humaines extrêmement lourdes. Près de 41.500 foyers situés sur le territoire desservi par RESA se sont retrouvés sans électricité. En ce qui concerne le réseau gaz, près de 15.000 foyers ont été directement impactés.

Grâce à l'excellent travail des équipes et une importante aide apportée par les homologues GRDs flamands et bruxellois, des solutions rapides et/ou temporaires ont pu être mises en œuvre rapidement. Des travaux de plus grande envergure doivent encore toutefois être réalisés afin d'assurer la pérennité du réseau électrique.

Le réseau gazier a quant à lui été plus profondément impacté encore durant ces inondations. La priorité absolue consistait à procéder à la sécurisation de l'ensemble du réseau gaz via la coupure de l'alimentation moyenne pression et la fermeture massive et systématique de l'ensemble des compteurs gaz. Pendant près de 5 mois, RESA a procédé à des milliers de contrôles, fouilles, purges du réseau et des réouvertures de compteurs.

Après une période d'incertitude sur les réels dégâts aux installations du GRD RESA et la crainte d'une reconstruction majeure, les dernières estimations liées à la reconstruction et aux réparations des réseaux gaz et électricité avoisinent 35 M€, soit un peu plus de la moitié des toutes premières estimations effectuées au lendemain des inondations. RESA ne dispose toutefois pas encore d'une vue exhaustive des impacts secondaires sur les années futures.

A.3. ENGAGEMENT DE RESA EN MATIÈRE DE DIVIDENDES FUTURS

Conformément à son plan stratégique 2020-2022 voté par son Assemblée générale du 18 décembre 2019, RESA s'est engagée à verser à ses actionnaires un dividende annuel « constant, prévisible et stable » de 18,8 M€ issus de ses exercices 2020 à 2022.

A noter que lors de l'Assemblée générale ordinaire de RESA du 2 juin 2021, ENODIA a approuvé l'affectation du dividende de 18,8 M€ (exercice 2020) en mentionnant toutefois que cette approbation intervenait *« (i) sans reconnaissance préjudiciable toutefois quant aux propositions d'affectation futures que sera en mesure d'établir le Conseil d'administration de RESA sur base notamment des résultats financiers dégagés par la société ainsi que (ii) sans préjudice de la compétence exclusive de l'actionnaire principal d'approuver annuellement la rémunération du capital sur base des comptes annuels arrêtés ».*

Les perspectives de dividendes futurs (au-delà de l'exercice 2022) seront débattues et arrêtées à l'adoption du plan stratégique 2023-2025 de RESA lors de son Assemblée générale ordinaire du second semestre 2022.

B. NETHYS S.A. : contexte général de l'exercice et résultats

B.1. RÉSULTATS DE NETHYS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le résultat de l'activité de NETHYS en 2021 se solde par un bénéfice de 21 M€, contre une perte de 77,9 M€ en 2020 qui s'expliquait principalement par la réduction de valeur exceptionnelle reconnue sur le pôle « Assurances » de NETHYS. L'année 2021 aura également permis de constater une forte diminution de l'ordre de 53% des fonds de tiers et notamment de l'endettement.

Ce résultat est principalement composé des éléments suivants :

- *« Des ventes et prestations à hauteur de 15,1 M€ ;*
- *Des coûts des ventes et prestations, en diminution, de 21,8 M€ ;*
- *Un résultat financier positif de 27,5 M€, composé principalement des éléments suivants :*
  - *Les dividendes perçus des filiales à hauteur de 19,7 M€ (contre 24,1 M€ en 2020) ;*
  - *Les intérêts de 6,1 M€ perçus sur la créance détenue par NETHYS sur ELICIO, dont la réduction de valeur de 26 M€ avait été reprise en 2020 ;*
  - *Les reprises de réduction de valeur sur les participations de 1 M€ en 2021 ;*
  - *Les plus-values sur cession de participations détenues par NETHYS à hauteur de 5,2 M€, dont la cession de la participation dans l'Avenir Hebdo, dans L'Avenir Développement et dans Engie M2M ;*
  - *Par ailleurs, la cession de la branche d'activité des Editions de l'Avenir a permis de reconnaître une plus-value en 2021 dans les comptes de la société Editions de l'Avenir, renommée NETHYS Immo en 2021 ».*

Il ressort également des comptes de l'exercice 2021 l'enregistrement d'une diminution des capitaux propres passant de 1.191.186.344,99 € à 1.125.347.425,48 € et d'un bénéfice reporté de 8.603.230,20 € au bilan.

S'agissant de la rémunération du capital à destination de l'actionnaire ENODIA, NETHYS a proposé l'affectation d'un dividende de 10 M€, auquel s'ajoute un montant complémentaire de 1,357 M€ dédié à la prise en charge de la cotisation de responsabilisation afférente au personnel statutaire de l'ex-SOCOLIE (préfinancée par ENODIA). Ce dividende a été approuvé par l'Assemblée générale de NETHYS du 18 mai 2022.

A la demande d'ENODIA, NETHYS a pour rappel procédé en mars 2022 à la distribution d'un acompte sur dividende de 7,5 M€ à ENODIA, à valoir sur le dividende de l'exercice 2021. Cette distribution a été rendue possible au regard des dispositions du CSA au terme d'une Assemblée générale extraordinaire de NETHYS tenue en décembre 2021 procédant à une réduction de capital par apurement de la perte reportée à concurrence de 65.838.919,51 € (opération plus amplement détaillée ci-après).

Notons enfin qu'à l'instar de la remarque formulée dans le cadre des comptes consolidés au 31 décembre 2020, les résultats ne tiennent pas compte de la plus-value latente sur la participation de NETHYS dans VOO S.A..

*

L'apurement de la perte par la réduction du capital et le résultat de l'exercice 2021 ont ainsi permis l'attribution d'un dividende à ENODIA versé sous la forme d'un acompte sur dividende de 7,5 M€ en mars 2022 et d'un solde de dividende de 3,857 M€ approuvé par l'Assemblée générale du 18 mai 2022. Cette réduction de capital permettra en outre de rencontrer les conditions nécessaires à la projection dividendaire exposée au point B.3. ci-dessous.

B.2. ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE NETHYS

B.2.1. PÔLE TÉLÉCOMMUNICATIONS & MÉDIAS

Pôle Presse – Cession des participations et actifs de presse écrite

Dans la lignée des avis conformes favorables rendus par le Conseil d'administration d'ENODIA du 17 juillet 2020, il a été procédé en date du 8 janvier 2021 au closing des opérations de cession suivantes :

- la vente par NETHYS de la branche d'activités des EDITIONS DE L'AVENIR S.A. à une nouvelle société constituée par IPM, « EDITIONS DE L'AVENIR PRESSE S.A. ». Cela a permis de générer un revenu de 4,5 M€ dans les comptes de NETHYS (« Immo ») en 2020, tandis que le produit de la cession de la branche est enregistré en 2021 dans la société Editions de l'Avenir, renommée « Nethys Immo » car exclusivement détentrice d'actifs immobiliers.
- la vente par NETHYS de 100% des actions de L'AVENIR HEBDO S.A. (Moustique et Télé-Pocket) à IPM. Cette cession a permis de générer dans les comptes 2020 de NETHYS un revenu de 7 M€, tandis qu'un revenu complémentaire de 1,5 M€ a été reconnu en 2021.

Pôle Télécom – Activité VOO

Les principales évolutions par segment de marché au cours de l'année 2021 sont énumérées ci-dessous de façon synthétique :

Concernant le marché clients résidentiels (B2C), en 2021, les principaux objectifs pour le marché grand public étaient les suivants :

a) Réaliser une croissance continue de la valeur client en tant que fournisseur de solutions convergentes (produits fixes et mobiles) ;
b) Réaliser une croissance des volumes dans le segment mobile ;
c) Protéger la clientèle dans les segments clés ;
   a. Segments exposés aux évolutions du marché (IDTV, imminence du cord-cutting) ;
   b. Segments à fort climat concurrentiel (Internet) ;
d) Se positionner comme fournisseur de connectivité et de divertissement de référence, focus sur l'expérience ;
e) Accroître la crédibilité et le volume dans de nouveaux segments (« digitals » avec Zuny).

Ainsi et notamment :

- en raison d'une gestion commerciale active basée sur des campagnes marketing ciblées et des investissements promotionnels accrus, grâce au lancement d'une offre « internet + mobile », la base de clients en convergence fixe/mobile a augmenté de 18,6% en 2021. A la fin de l'année, près de 30% des clients de VOO étaient sur une offre convergente.
- dès le deuxième trimestre 2021, VOO a fait ses premiers pas en tant que fournisseur de gigabit, avec le premier lancement de son option « Gigaboost » (1 Gbps) à Liège. Plus tard dans l'année, Wavre et Charleroi ont été également ouvertes en tant que zones gigabit. Ce sont de premières étapes importantes vers le déploiement global d'un réseau à vitesse gigabit. D'ici fin 2022, l'objectif est que 20% des ménages wallons pourront bénéficier du gigabit.
- avec les améliorations importantes du réseau qui ont démarré sur les derniers 12 mois (ajouts de fréquences, splits de noeuds, software update modems, mesures de wifi lors de l'installation), VOO a pu transporter 50% de plus de trafic internet (jusqu'à 57 petabytes par semaine, ce qui est l'équivalent de 57 millions de films par semaine) avec le même taux de fluidité, voire mieux dans certains endroits, qu'avant la crise sanitaire qui a bouleversé les habitudes des consommateurs.

Pour ce qui est du marché clients professionnels (B2B), la clientèle à laquelle s'adresse l'offre sont les indépendants, les professions libérales et toute entreprise de moins de 5 employés. VOObusiness occupe la place de «challenger» sur ce marché et doit encore accroître sa notoriété et sa considération. Il s'agit clairement d'un pôle de croissance.

Les objectifs de 2021 étaient d'accroitre le volume de ventes de 50% par rapport à l'année précédente et d'augmenter le chiffre d'affaires de 37% ainsi que la part de marché.

Pour ce faire, VOO a mis en place une organisation davantage orientée sur le résultat :

- En améliorant la performance de tous les canaux de vente (meilleur pilotage des activités et des résultats, incentives pour encourager la force de vente) ;
- En mettant en œuvre une stratégie de communication «always ON» en optimisant la présence sur tous les médias ;
- En initiant une stratégie de contenu (articles, blogs, réseaux sociaux, ...) ;
- En renforçant son positionnement sur le meilleur rapport qualité/prix du marché (générosité de l'offre, contenu TV, booster wifi inclus, sécurité informatique, promotions fortes) ;
- En mettant sur pied une équipe «service client» dédiée aux professionnels.

Les résultats ont répondu aux objectifs en termes de ventes, d'acquisition de nouveaux clients, de parts de marché, de revenus ainsi que de bénéfices.

*

Le résultat net 2021 de VOO S.A. s'est clôturé sur un bénéfice de 30.647.782,48 €.

Pour le surplus, concernant la cession de la participation majoritaire dans VOO S.A. à ORANGE BELGIUM, il est renvoyé au rapport de gestion sur les comptes statutaires 2021 d'ENODIA approuvé par l'Assemblée générale du 29 juin dernier.

WIN – WDC[4] : la maîtrise des données grâce à une approche end-to-end des données

WIN met en œuvre une politique de développement et d'innovation qui vise à consolider son offre de services existante, et à proposer de nouvelles solutions qui répondent aux évolutions du marché.

WIN s'est engagé dans un processus visant à transformer ses métiers de base pour fournir des services à valeur ajoutée, et évoluer des télécoms vers l'IT, du physique au virtuel, du réseau à l'infrastructure : l'objectif de cette démarche étant de prendre en charge l'ensemble de la chaîne des besoins technologiques des professionnels.

WIN concrétise une étape importante de cette stratégie de verticalisation avec une nouvelle expertise : la gestion de l'infrastructure IT des clients. A cette fin, et suite à l'avis conforme favorable rendu par le Conseil d'administration d'ENODIA en date du 31 mars 2021, NETHYS a apporté, dans le courant du mois de mai 2021, sa branche d'activité Infrastructure IT à sa filiale WIN. Forte de ce nouveau service, WIN sera en mesure de répondre à toutes les demandes IT et Télécom des entreprises et des organisations issues des secteurs public, des soins de santé et de l'enseignement.

Au cœur de ce processus de développement et de diversification, figure le Wallonie Data Center (WDC). Ce centre de données est implanté à Villers-le-Bouillet, au cœur du réseau privé de WIN. Il permet à WIN d'y héberger et opérer son offre Cloud dans une logique de territorialité.
Grâce à ses services et à ses assets territoriaux clés (réseau, Cloud, Data Center) WIN jouit aujourd'hui d'un positionnement unique sur le marché : en assurant le transport, l'hébergement, la gestion et l'opération des données, WIN propose un 'écosystème digital', géré de bout-en-bout, entièrement transparent et sécurisé.

En 2021, poussées par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'organisation du travail, les entreprises et organisations ont accéléré leur numérisation, et de nouveaux besoins en matière de travail à distance, de collaboration et de sécurité se sont fait sentir. Parallèlement, les projets de virtualisation et d'adoption du Cloud se sont accélérés. WIN a couvert plusieurs de ces besoins technologiques afin de répondre aux nouveaux impératifs du travail hybride.

En outre, les départements IT des organisations ont dû composer avec l'apparition de nouvelles technologies et de besoins toujours croissants en virtualisation et connectivité. WIN a souhaité répondre à cet enjeu en proposant aux organisations d'externaliser leur infrastructure informatique et de gérer leur IT, compte tenu de sa nouvelle compétence, acquise grâce à l'apport de la branche d'activité Infrastructure IT de NETHYS. Cette branche représentait la fourniture de services IT pour le Groupe et l'ensemble de ses filiales.

Avec l'apport de cette activité, et de son équipe dédiée à la gestion informatique des grands comptes, WIN étoffe son offre de services et devient l'un des rares acteurs technologiques belges capable de proposer une prise en charge complète de l'architecture télécom et des données sensibles des professionnels. Concrètement, avec ce nouveau département, WIN proposera une série de services au marché, à savoir Gestion 'Cloud' et Infrastructure, Workplace Management, Outils de collaboration et Conseils.

Quant aux perspectives 2022, elles viseront à mettre en œuvre le plan stratégique de croissance adopté, via l'extension du portefeuille clients externes au Groupe et à la mise sur le marché d'une gamme de solutions variées. La thématique sécuritaire se révélera comme l'un des grands enjeux pour les équipes informatiques, raison pour laquelle WIN misera sur le développement d'un service Cyber SOC.

Après une première phase d'intégration du département Infrastructure IT, et pour répondre aux besoins de sous-traitance IT et de virtualisation, WIN développera l'offre commerciale d'externalisation IT et proposera ces services aux clients existants et aux prospects.

B.2.2. PÔLE ENERGIE DE NETHYS

Le développeur de projets éoliens et producteur d'énergies renouvelables ELICIO

En 2021, ELICIO a poursuivi sa croissance organique et rentable, malgré une production globalement inférieure aux prévisions et en net retrait par rapport aux conditions de vent statistiquement exceptionnelles enregistrées en 2020 en France et en Belgique.

Les parcs détenus par ELICIO ont généré, en quote-part, presque 1,5 TWh d'électricité en 2021, notamment grâce à la première contribution en année pleine de SEAMADE qui avait été mis en service au deuxième semestre 2020. Malgré les éléments externes ayant influencé la production, les résultats sont parfaitement en ligne avec les objectifs. Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 139 M€, niveau atteint grâce notamment à la mise en service anticipée du parc Le Haut Plateau (F). Le résultat opérationnel (avant réductions de valeur et amortissements) du groupe ELICIO s'élève à 105 M€ en 2021 contre 120 M€ en 2020. Le résultat net du groupe ELICIO (après paiement des charges d'intérêts de 5,2 M€ à NETHYS) atteint 14 M€ en 2021.

4 Voyez également le point C. du titre V. page 91.

Concernant le développement des projets *offshore*, ELICIO a poursuivi le développement des projets en portefeuille au cours de l'exercice 2021. Engagée sur plusieurs concessions de la première zone *offshore* belge en Mer du Nord, la société y figure parmi les partenaires de référence dans les projets éoliens *offshore* NORTHER et ceux du consortium OTARY. Les parcs NORTHER (370MW, ELICIO 50%), RENTEL (309MW, ELICIO 12,5%) et SEAMADE (487MW, ELICIO 8,63%) sont en fonctionnement.

En outre, fort de ses références en *offshore*, ELICIO a été sélectionné, avec son partenaire BayWa r.e., pour l'appel d'offres du projet *offshore* flottant de Bretagne Sud (250 MW) et a remis deux dossiers de candidature dans le cadre de l'appel d'offres *offshore* ScotWind (projets flottants de respectivement 960MW et 1200 MW) en Ecosse en partenariat à parts égales avec BayWa r.e. et Ideol.

Dans l'activité *onshore*, malgré une année faiblement ventée en Belgique et en France, ELICIO a enregistré en 2021 une production qui n'est que très légèrement inférieure au budget (-0,6%), en particulier grâce à la mise en service anticipée du parc Le Haut Plateau et aux excellentes conditions de vent en Serbie.

En *onshore*, la société compte à présent 34 parcs opérationnels d'une capacité totale de 306 MW.

En Belgique, les mises en service des parcs de Bassenge (23,6 MW) et de Balen (4.7 MW) ont pu être réalisées au cours du premier semestre 2022 en dépit du contexte sanitaire compliqué et des tensions sur les capacités de transport maritime international qui ont impacté leur construction. Grâce à celles-ci, ELICIO a augmenté sa capacité installée *onshore* de plus de 33% en trois ans.

En 2022, ELICIO poursuivra sa croissance dans le secteur *onshore* notamment en initiant la construction des parcs de Bourbriac et des Hauts-de-Saint-Aubin en France, et en introduisant de nouveaux dossiers pour investissement.

B.2.3. PÔLE ASSURANCES & CRÉDITS

Cession de l'assureur L'INTEGRALE

Dans le cadre de la procédure de cession de l'assureur L'INTEGRALE initiée par NETHYS en 2020, et sous l'égide du Collège des administrateurs provisoires désigné par la Banque Nationale de Belgique, L'INTEGRALE a signé une convention de cession d'actifs avec Monument Assurance Belgium, filiale du groupe de réassurance « Monument Re », le 6 mai 2021, portant sur l'ensemble de ses activités d'assurance, et, à ce titre, sur les actifs et le passif liés directement à ces activités.
La transaction était sujette à la réalisation préalable de plusieurs conditions suspensives, dont l'autorisation définitive de la Banque Nationale de Belgique. Durant cette période de transition, L'INTEGRALE et Monument Assurance Belgium ont mis tout en œuvre pour préparer un transfert optimal pour les détenteurs de polices, les courtiers ainsi que le personnel. Le transfert du portefeuille d'assurances devait intervenir conformément à l'article 106 de la Loi de contrôle assurance.

Compte tenu de la réalisation des conditions suspensives, la cession a été conclue le 15 décembre 2021.

A l'issue de cette cession, le Collège des administrateurs provisoires a convoqué, en date du 17 décembre 2021, une Assemblée générale de L'INTEGRALE, qui s'est tenue le 12 janvier 2022. Lors de celle-ci, les actionnaires ont pris connaissance de la décision de la Banque Nationale de Belgique de révoquer, en application de l'article 517,§1 ,8° de la loi de contrôle assurance, et avec effet le 17 décembre 2021 à 18h00, les agréments branches 23 et 27 de L'INTEGRALE. Ceci a entraîné, en application de l'article 542 de la loi de contrôle assurance et de l'article 2 :70, 2° du Code des sociétés et des associations, la dissolution de plein droit et la mise en liquidation de la société anonyme L'INTEGRALE.

Dans ce contexte, l'Assemblée générale a nommé Me Nicholas Ouchinsky liquidateur de la société. Cette nomination a été confirmée le 20 janvier 2022 par le Président du Tribunal de l'entreprise de Liège.

NETHYS aura investi au total un montant de 256 M€ dans L'INTEGRALE, dont 30 M€ avaient dus être libérés par NETHYS en 2020 car souscrits (et entièrement réduits de valeur simultanément).

Concernant les procédures judiciaires toujours en cours, il s'agit uniquement de procédures dans lesquelles L'INTEGRALE est partie demanderesse, en vue de récupérer des actifs.

Du point de vue des actions initiées par des créanciers de L'INTEGRALE, la MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (ci-après « MGEN) avait introduit une procédure en référé, à l'issue de laquelle le Tribunal saisi a dit les demandes formulées par MGEN recevables mais non fondées. MGEN a confirmé officiellement s'y résoudre et ne pas faire appel, au fond : MGEN a renoncé à la procédure.

De plus, une action commune a été introduite par un ensemble de créanciers subordonnés. Le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles s'est déclaré territorialement incompétent et les créanciers ont indiqué ne pas souhaiter refixer cette affaire (à Liège) à ce stade.

Évolution de la situation d'ALLIANCE BOKIAU S.A.

La SCRL CREDIS, filiale à 100% de NETHYS, est actionnaire à hauteur de 25% de la société ALLIANCE PARTICIPATIONS, laquelle détient 100% de la société ALLIANCE BOKIAU spécialisée dans le courtage en assurances. CREDIS est également créancière d'ALLIANCE PARTICIPATIONS et d'ALLIANCE BOKIAU.

Dans le cadre de sa procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif , le 31 mars 2021, la S.A. ALLIANCE BOKIAU a déposé au Tribunal de l'entreprise de Liège un plan se basant sur la lettre d'intention de WILINK INSURANCE. Ce plan, révisé à la suite de la modification de l'offre de WILINK INSURANCE, a été voté par les créanciers et homologué par le Tribunal par jugement du 27 avril 2021. En exécution de ceci, une convention de cession de fonds de commerce de l'activité de courtage de la société a été signée entre ALLIANCE BOKIAU et la société WILINK INSURANCE.

Le plan prévu dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire d'ALLIANCE BOKIAU a été mis en œuvre par la société, prévoyant le remboursement de plusieurs montants à CREDIS échelonnés jusque 2024.

B.3. ENGAGEMENT DE NETHYS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES FUTURS

Le Conseil d'administration d'ENODIA a pris connaissance en mars 2022 de projections dividendaires de NETHYS.

Pour l'exercice 2022, NETHYS a pris l'engagement de distribuer à ENODIA un dividende identique à celui de l'exercice 2021, sous réserve d'un ajustement portant sur la cotisation de responsabilisation 2022 afférente au personnel statutaire de l'ex-SOCOLIE.

Pour les exercices 2023 et suivants, NETHYS s'est engagée à distribuer à ENODIA un dividende correspondant à 50% de son résultat annuel net distribuable, sans que ce dividende ne puisse être inférieur à celui distribué en 2022.
ENODIA entend préciser que cet engagement s'entend hors élément exceptionnel lié au montant « net » qui serait issu du produit de la cession de la participation majoritaire dans VOO S.A., dont l'opération est toujours actuellement soumise au contrôle des Autorités de la Concurrence.

IV. / SYNTHÈSE DES AVIS CONFORMES DÉLIVRÉS PAR ENODIA SUR L'EXERCICE 2021

En application des dispositions de l'article L1532-5 du C.D.L.D., le Conseil d'administration relève les demandes d'avis conforme suivantes sollicitées en 2021 et à l'égard desquelles ENODIA s'est prononcée favorablement :

- la constitution par ELICIO d'une société de projet de droit belge, ELICIO HoldCo S.A. (100% ELICIO N.V.) elle-même détentrice d'une participation de 33,33% dans une (ou deux) nouvelle(s) société(s) de projet de droit écossais à constituer dans le cadre du développement de ses activités offshore en Ecosse, ainsi que d'une société de projet de droit serbe dans le cadre du développement d'un projet éolien onshore *(avis conforme favorable d'ENODIA du 9 février 2021)* ;
- la cession de la participation (12,5%) détenue par SOCOFE S.A. en VENTIS S.A. *(avis conforme favorable d'ENODIA du 9 février 2021)* ;
- l'apport de la branche d'activité Infra IT de NETHYS S.A. au bénéfice de sa filiale WIN S.A. *(avis conforme favorable d'ENODIA du 31 mars 2021)* ;
- le retrait de SOCOFE S.A. de la Société Wallonne des Eaux *(avis conforme favorable d'ENODIA du 19 avril 2021)* ;
- la cession à VOO SA de la participation (3,1%) détenue par SOCOFE S.A. au sein de BeTV S.A. *(avis conforme favorable d'ENODIA du 17 mai 2021)* ;
- une prise de participation par ELICIO N.V. de 100% dans une société de projet de droit espagnol à constituer ou à acquérir dans le cadre de son activité de développement et d'exploitation de fermes éoliennes onshore en Espagne, dans la Province d'Albacete *(avis conforme favorable d'ENODIA du 25 mai 2021)* ;
- la cession de la participation (30,61%) de NETHYS SA dans ENGIEM2M S.A. au profit de CITYMESH S.A. *(avis conforme favorable d'ENODIA du 17 juin 2021, mis en continuation au 18 juin 2021)* ;
- une prise de participation par ELICIO N.V. à 100% du capital dans une société de projet, de droit serbe, à constituer *(avis conforme favorable d'ENODIA du 29 juin 2021)* ;
- l'opération de cession[5] par NETHYS d'une participation de 75% moins une actiondans VOO S.A. à ORANGE BELGIUM *(avis conforme favorable d'ENODIA du 14 décembre 2021)*.

5 Opération non encore concrétisée dès lors qu'elle est conditionnée à la réalisation d'un ensemble de conditions suspensives.

V. / CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

A. Produit exceptionnel issu de la cession de la participation majoritaire de 75 % moins une action dans VOO S.A. (ensemble combinant les actifs TMT de VOO et de BRUTELE)

Il est renvoyé à la section V., point A. du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires 2021 tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 23 mai 2022 et approuvé par l'Assemblée générale du 29 juin 2022.

Par ailleurs, tel qu'annoncé dans l'évaluation des Lignes Directrices Stratégiques 2021-2022, des échanges avec les Associés seront organisés endéans l'année quant aux perspectives et éléments fédérateurs à inscrire dans le futur plan stratégique du Groupe, à l'occasion desquels seront également abordés les projets et options possibles liés à ce montant « net » issu du produit de la cession de la participation majoritaire dans VOO S.A.

B. Procédure de renouvellement de l'agrément de Gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) de RESA S.A. Intercommunale

L'agrément en qualité de GRD de la filiale RESA sur le territoire de ses communes associées vient à échéance en 2023. Le 16 février 2021, a été publié au Moniteur belge un avis relatif au renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz édicté par le Ministre wallon de l'Energie.

Cette procédure, inscrite dans les décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz et de l'électricité, prévoit que les communes membres d'un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz doivent initier, en 2022, individuellement ou collectivement, un appel à candidatures transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour ce qui concerne leur territoire. Cette désignation, validée par le Gouvernement wallon, vaut pour les 20 prochaines années. Cette désignation revêt dès lors un enjeu capital pour la pérennité des activités du GRD, et indirectement pour son actionnaire majoritaire ENODIA.

A noter que le Régulateur a d'ores et déjà rendu un avis positif sur le renouvellement pour 20 ans du mandat du GRD RESA sur 71 de ses 72 communes historiques, mandat validé par le Gouvernement wallon.

La CWaPE et le Gouvernement wallon devraient se prononcer sur le renouvellement de mandat de la dernière commune[6] dans le courant du mois de septembre 2022. Le mandat de GRD de RESA serait ainsi renouvelé sur l'ensemble de ses communes historiques.

C. Lancement par NETHYS d'un processus de test de marché concernant l'actif WIN

Dans le cadre de l'analyse stratégique menée fin 2019 par NETHYS au sujet de ses différents actifs, une analyse stratégique spécifique a été confiée à un expert indépendant concernant l'activité de WIN, tant sous l'angle des perspectives liées à l'activité Infrastructure IT située en NETHYS, que sous l'angle de la stratégie relative à l'avenir de l'activité de WIN au sens large. Suite à celle-ci, décision avait été prise de procéder à l'apport de la branche d'activité Infrastructure IT de NETHYS à WIN sur avis conforme favorable d'ENODIA (voir précisions ci-avant).

Fin 2021, le Conseil d'administration de NETHYS a décidé en outre du principe de la mise en œuvre d'une consultation du marché afin de déterminer le potentiel de l'actif WIN et son positionnement futur ; ce test de marché a été lancé fin juin 2022.

VI. / RISQUES ET INCERTITUDES

A. Crise sanitaire liée à la propagation de la COVID-19

A l'instar de nombreuses institutions publiques, ENODIA a été confrontée en 2020, 2021 et début 2022 à l'épidémie de la COVID-19. Soucieuse d'assurer la protection de la santé et le bien-être de ses travailleurs sur le lieu de travail, la Direction a pour rappel mis en place, dès mars 2020, une task force interne COVID-19, laquelle a assuré, avec la collaboration du Coordinateur sécurité-santé et le Service externe de Prévention et de Protection

6 Trooz.

du Travail, la coordination et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures sanitaires et d'organisation du travail adaptées à cette situation sanitaire inédite et aux décisions successives prises par les Autorités, et ce en vue de limiter au maximum l'exposition des travailleurs aux risques sanitaires tout en assurant, autant que possible, la continuité des activités et services.

Durant de nombreux mois, le télétravail a été rendu obligatoire pour toutes les fonctions le permettant, et le personnel sur site et/ou en clientèle a été tenu de respecter des principes très stricts de sécurité et d'hygiène (gestes-barrières et distanciation sociale). Rapports périodiques des activités de cette task force interne ont été dressés tant au Conseil d'administration qu'aux représentants des organisations syndicales.

Par ailleurs, une solution structurelle de travail à domicile, avec octroi d'une indemnité mensuelle, a en outre été proposée aux membres du personnel dont la fonction le permet, depuis le 1er octobre 2021.

Par une Loi du 11 mars 2022, le maintien de la situation d'urgence épidémique concernant la pandémie de la COVID-19 a été abrogé. Une relative incertitude subsiste toutefois quant à l'évolution de cette situation sanitaire. ENODIA ne dispose pas à ce stade d'éléments significatifs additionnels.

VII. / ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A. Impacts du conflit en Ukraine

Fin février 2022, suite au déclenchement d'un conflit armé opposant la Russie et l'Ukraine, un ensemble de sanctions économiques prises par la Communauté internationale et les Etats membres de l'Union Européenne ont généré une hausse sensible des cours des énergies fossiles sur les marchés internationaux et créé notamment une insécurité relative à la continuité d'approvisionnement en gaz provenant de Russie. Ce conflit aura certainement un impact sur NETHYS et RESA, toutes deux actives dans le secteur de l'énergie, et plus largement sur l'économie. ENODIA ne dispose toutefois pas à ce stade d'éléments significatifs additionnels.

B. Synthèse des avis conformes délivrés par ENODIA depuis le 1er janvier 2022

Depuis le 1er janvier 2022, le Conseil d'administration a eu à connaitre des demandes d'avis conforme suivantes et s'est prononcé favorablement sur :

- une prise de participation (100%), par ELICIO France S.A.S, dans une nouvelle société de projet de droit français à constituer pour le développement du projet éolien « Bourbriac », situé dans le Département des Côtes-d'Armor (F) ;
- la cession de l'intégralité des actions détenues par NETHYS au sein de CHAUDFONTAINE HYDRO S.A. à HYDRO-B S.A. ;
- l'acquisition par SOCOFE S.A. de 30% du capital du fonds GREEN4POWER ;
- l'opération[7] d'investissement dans le projet de construction, détention et gestion d'une nouvelle centrale turbine gaz-vapeur de 885 MW à Seraing, via une prise de participation de NETHYS dans une « HoldCo » aux côtés de EFIN et DIF ;
- l'opération d'achat par NETHYS des actions détenues par la société MONUMENT ASSURANCES BELGIQUE (MAB) dans la S.A. ECETIA FINANCES ;
- l'opération d'achat par NETHYS des actions détenues par la société MONUMENT ASSURANCES BELGIQUE (MAB) dans la société Le Travailleur Chez Lui S.A. (TCL) ;
- la prise de participation par SOCOFE à hauteur de 15% au capital du SPV ESTOR-LUX II.

7 Avis conforme faisant actuellement l'objet d'un recours auprès du Ministre de Tutelle.

VII. / ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

IX. / EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

X. / INFORMATIONS SUR L'USAGE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant pour l'entité consolidante.

Dans l'ensemble consolidé, il est fait usage de swaps de taux d'intérêts aux fins de couverture de risques de variation de taux des emprunts.

Pour le conseil d'administration :

Julie FERNANDEZ FERNANDEZ
Présidente du Conseil d'Administration

Liège, le 26 août 2022.

enodia

comptes annuels consolidés 2021

8.1. Bilan consolidé après répartition[1]

(en milliers d'euros)

ACTIF	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	**20**	**1**	**3**
ACTIFS IMMOBILISÉS	**21/28**	**3.830.867**	**3.617.315**
Immobilisations incorporelles	**21**	**135.161**	**138.513**
Ecarts de consolidation positifs	**9920**	**4.405**	**6.959**
Immobilisations corporelles	**22/27**	**2.827.950**	**2.802.085**
Terrains et constructions	22	56.279	57.397
Installations, machines et outillage	23	2.606.987	2.548.112
Mobilier et matériel roulant	24	10.567	12.322
Location-financement et droits similaires	25	38.607	38.859
Autres immobilisations corporelles	26	11.297	10.710
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	104.213	134.685
Immobilisations financières	**28**	**863.351**	**669.758**
Sociétés mises en équivalence	9921	648.941	406.530
Participations	99211	648.941	406.530
Créances	99212		
Autres entreprises	284/8	214.410	263.228
Participations	284	185.653	224.677
Créances	285/8	28.757	38.551
ACTIFS CIRCULANTS	**29/58**	**869.005**	**860.333**
Créances à plus d'un an	**29**	**16.961**	**12.267**
Créances commerciales	290		
Autres créances	291	16.961	12.267
Impôts différés			
Stocks et commandes en cours d'exécution	**3**	**34.652**	**28.434**
Stocks	30/36	33.640	28.434
Approvisionnements	30/31	29.387	23.872
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34	4.253	3.917
Immeubles destinés à la vente	35		62
Acomptes versés	36		583
Commandes en cours d'exécution	37	1.012	
Créances à un an au plus	**40/41**	**334.965**	**335.658**
Créances commerciales	40	247.388	229.256
Autres créances	41	87.577	106.402
Placements de trésorerie	**50/53**	**78.525**	**30.828**
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	78.525	30.828
Valeurs disponibles	**54/58**	**317.270**	**359.349**
Comptes de régularisation	**490/1**	**86.632**	**93.797**
TOTAL DE L'ACTIF	**20/58**	**4.699.873**	**4.477.651**

1 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

PASSIF		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
CAPITAUX PROPRES		10/15	2.524.585	2.173.287
Apport [2]		**10/11**	**408.092**	**408.092**
Capital		10	372.978	372.978
Capital souscrit		100	474.179	474.179
Capital non appelé		101	101.201	101.201
En dehors du capital		**11**	**35.114**	**35.114**
Primes d'émission		1100/10	35.114	35.114
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		**12**		
Réserves consolidées	**(+)/(-)**	**9910**	**1.879.501**	**1.560.063**
Ecarts de consolidation négatifs		**9911**	**222.127**	**191.572**
Imputations des écarts de consolidation		**99201**		
Ecarts de conversion	**(+)/(-)**	**9912**	**62**	**78**
Subsides en capital		**15**	**14.803**	**13.482**
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		**9913**	**147.006**	**137.836**
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	44.509	36.298
Provisions pour risques et charges		**160/5**	**24.849**	**22.960**
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161	184	174
Grosses réparations et gros entretien		162	884	
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	23.781	22.786
Impôts différés et latences fiscales		**168**	**19.660**	**13.338**
DETTES		17/49	1.983.773	2.130.230
Dettes à plus d'un an		**17**	**1.216.709**	**1.263.091**
Dettes financières		170/4	1.215.979	1.262.041
Emprunts subordonnés		170	193	11.343
Emprunts obligataires non subordonnés		171	500.000	500.000
Dettes de location-financement et assimilées		172	22.684	22.035
Établissements de crédit		173	681.988	548.356
Autres emprunts		174	11.114	180.307
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	730	1.050
Dettes à un an au plus		**42/48**	**703.405**	**799.369**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	92.705	133.703
Dettes financières		43	33.945	90.443
Établissements de crédit		430/8		16
Autres emprunts		439	33.945	90.427
Dettes commerciales		44	285.873	286.524
Fournisseurs		440/4	285.873	286.524
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	37.032	46.373
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	137.594	154.158
Impôts		450/3	22.557	16.089
Rémunérations et charges sociales		454/9	115.037	138.069
Autres dettes		47/48	116.256	88.168
Comptes de régularisation		**492/3**	**63.659**	**67.770**
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.699.873	4.477.651

2 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

8.2. Compte de résultats consolidé au 31 décembre 2021

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)[3]

		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Ventes et prestations		**70/76A**	**1.287.903**	**1.225.108**
Chiffre d'affaires		70	943.447	955.535
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	428	-410
Production immobilisée		72	209.469	185.192
Autres produits d'exploitation		74	95.936	81.227
Produits d'exploitation non récurrents		76A	38.623	3.564
Coût des ventes et des prestations		**60/66A**	**1.111.632**	**1.085.556**
Approvisionnements et marchandises		60	101.537	92.191
Achats		600/8	107.038	93.947
Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-5.501	-1.756
Services et biens divers		61	503.636	465.708
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	182.239	192.310
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	246.091	226.069
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-7.340	8.056
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	6.542	1.773
Autres charges d'exploitation		640/8	71.066	67.552
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	2.553	2.553
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	5.308	29.344
Bénéfice (Perte) d'exploitation	**(+)/(-)**	**9901**	**176.271**	**139.552**
Produits financiers		**75/76B**	**27.075**	**49.066**
Produits financiers récurrents		75	24.787	34.928
Produits des immobilisations financières		750	22.267	32.058
Produits des actifs circulants		751	702	931
Autres produits financiers		752/9	1.818	1.939
Produits financiers non récurrents		76B	2.288	14.138
Charges financières		**65/66B**	**41.387**	**49.992**
Charges financières récurrentes		65	35.565	37.618
Charges des dettes		650	27.739	32.149
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	651	3.515	2.464
Autres charges financières		652/9	4.311	3.005
Charges financières non récurrentes		66B	5.822	12.374

3 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).

		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	**(+)/(-)**	**9903**	**161.959**	**138.626**
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		**780**	**5.974**	**163**
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		**680**		**4.021**
Impôts sur le résultat	**(+)/(-)**	**67/77**	**35.679**	**32.534**
Impôts		670/3	39.990	32.834
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	4.311	300
Bénéfice (Perte) de l'exercice	**(+)/(-)**	**9904**	**132.254**	**102.234**
Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	**(+)/(-)**	**9975**	**37.246**	**16.007**
Résultats en bénéfice	(+)	99751	55.789	20.977
Résultats en perte	(-)	99752	18.543	4.970
Bénéfice (Perte) consolidé(e)	**(+)/(-)**	**9976**	**169.500**	**118.241**
Part des tiers dans le résultat	(+)/(-)	99761	8.891	8.121
Part du groupe dans le résultat	(+)/(-)	99762	160.609	110.120

8.3. Annexe aux comptes consolidés

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Applications Cable Multimédia Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0460.608.557	G	87,61	0,00
Alliance Participations Société anonyme Avenue Blonden 7, boîte 9 4000 Liège 1 Belgique 0507.944.755	E2	25,00	0,00
Arc en Thierache Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 PARIS France	G	100,00	0,00
BeTV Société anonyme Avenue Ariane 5, boîte 5 1200 Bruxelles 20 Belgique 0435.115.967	G	93,79	1,80
Brocéliande Energies Locales Société étrangère Etang de la Chèze 35380 Plélan-Le-Grand France	G	65,00	0,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Credis Société coopérative à responsabilité limitée Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0433.077.977	E2	99,31	0,00
Luminus Société anonyme Rue du Marquis 1 1000 Bruxelles 1 Belgique 0471.811.661	E1	19,71	0,00
Nethys Immo Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0404.332.622	G	100,00	0,00
Elicio Wind Société étrangère Vladimira Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Electrawinds Kenya Société étrangère PO Box 13216 00400 Nairobi Kenya	G	100,00	0,00
ELICIO Maldegem NV Pas de forme juridique John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0811.413.314	G	60,00	0,00
ELICIO SLH NV Pas de forme juridique John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0807.239.047	G	100,00	0,00
Electrawinds Mali WF Société étrangère Vladimira Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Ali VE Société étrangère Vladimira Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Société anonyme Johncordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0552.775.977	G	100,00	0,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Elicio Bastogne Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0890.159.102	G	60,00	0,00
Elicio Berlare Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0811.412.621	G	51,00	0,00
Elicio Bretagne Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio WP NV Pas de forme juridique John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0861.775.021	**Elicio WP NV** Pas de forme juridique	100,00	0,00
Elicio France Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Elicio La Crayère **Société étrangère** Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio le Haut Plateau Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio Offshore Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0831.221.209	G	100,00	0,00
Elicio Plus Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0462.850.445	G	100,00	0,00
Elicio Vent d'Ouest Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio Vent du Nord Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elnu Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0834.266.910	G	100,00	0,00
Integrale Luxembourg Société étrangère Avenue de la Gare 4, boîte 6 1610 Luxembourg Luxembourg	E2	85,00	0,00
L'Avenir Advertising Société anonyme Route de Hannut 38 5004 Bouge Belgique 0448.890.066	G	100,00	0,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Les Haut Bosquet Société étrangère Cours Victor Hugo 213 33130 Begles France Eléments desquels résulte la direction conjointe :	P	50,00	0,00
Les Royeux Energies Société étrangère Cours Victor Hugo 213 33130 Begles France Eléments desquels résulte la direction conjointe :	P	50,00	0,00
NEB Foncière Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0480.029.838	E4	50,10	0,00
NEB Participations Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0480.029.739 Eléments desquels résulte la direction conjointe :	P	70,57	0,00
Nethys Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0465.607.720	G	100,00	0,00
NeWIN Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0810.473.996	G	100,00	0,00
Norther John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0896.052.742 Eléments desquels résulte la direction conjointe :	P	50,00	0,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4)[1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE[3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT)[4]
O de France Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 PARIS France	G	100,00	0,00
Parc Eolien Bois de Grisan Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Parc Eolien Croix des 3 Chesnots Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Penquer Eolien Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	E1	40,00	0,00
Phenix Data Center Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0861.518.564	G	100,00	0,00
Pigeon Blanc Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	70,00	0,00
Publigaz Société coopérative Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0447.845.040	E1	11,87	0,00
Publilec Société coopérative Place Communale 4100 Seraing Belgique 0219.808.433	G	66,81	0,00
Publipart Société anonyme Rue Royale 55 1000 Bruxelles 1 Belgique 0875.090.844	G	49,06	0,00
PUBLI-T Société coopérative Galerie Ravenst ein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0475.048.986	E1	11,65	0,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
RESA Société anonyme Rue Sainte Marie 11 4000 Liège 1 Belgique 0847.027.754	G	99,95	0,00
Shelter Prod Société anonyme rue de Genève 175 1140 Bruxelles 14 Belgique 0597.853.560	G	72,20	0,00
Société du Parc Eolien de la Tourelle Société étrangère Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
SOCOFE Société anonyme Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège 1 Belgique 0472.085.439	G*	42,09	0,00
Taxshelter.be Société anonyme Rue de Mulhouse 36 4020 Liège 2 Belgique 0865.895.838	G	72,00	0,00
VOO Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0696.668.549	G	100,00	0,00
Wallonie Bruxelles Contact Center Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0807.319.518	G	100,00	0,00

1 G. Consolidation globale.
P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe).
E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).
E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité).
E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

2 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

3 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

4 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/E4) [1 2]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [3] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [4]
Wallonie Data Center Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0880.236.693	G	100,00	0,00
Elicio Vetropark Juzni Banat Vladimir Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Vetropark Nadel Vladimir Popovica 6 Novi Brograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio Plateau de Basenge Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0756.538.137	G	100,00	0,00
Elicio Vetropark Nadel Starce Société étrangère Vladimir Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	100,00
Liège Airport Société anonyme Aéroport de Liège, boîte B50 4460 Grâce-Hollogne Belgique 0440.516.788	E1	35,53	35,53
Noshaq Société anonyme Rue Lambert-Lombard 3 4000 Liège 1 Belgique 0426.624.509	E1	17,85	17,85
Parc Eolien des Grands Aiguillons Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France Eléments desquels résulte la direction conjointe :	P	50,00	50,00
Elicio Wind for Water Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0779.421.724	G	100,00	100,00
ElNu2sea Société anonyme John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0779.421.724	G	51,00	51,00
Elicio Eolica Calle Monte Esquinza 30 Madrid Espagne	G	100,00	100,00

/ LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES

(en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) **ET DES SOCIÉTES ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE**

(en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
C-POWER HOLDCO Société anonyme Trchterheideweg 8 3500 Hasselt Belgique 0472.967.347	E	30,10	0,02
Hydro Chaudfontaine Société anonyme Rue du Poirier 3 4570 Marchin Belgique 0631.859.285	E	24,20	0,00
Inter-Régies SCRL Rue Royale 55, boîte 10 1000 Bruxelles 1 Belgique 0207.622.758	E	37,79	0,00
Otary RS Société anonyme Buskruitstraat 3 8400 Oostende Belgique 0833.507.538	E	25,00	0,00
POWER@SEA Société anonyme Scheldedijk 30 2070 Zwijndrecht Belgique 0468.783.479	E	24,45	0,00
Promocell Société anonyme Place du Vingt-Août 7 4000 Liège 1 Belgique 0467.259.589	A	51,53	0,00

1 Motif de l'exclusion à indiquer :
- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5. du BNB*

2 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

3 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité)

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
SRIW ENVIRONNEMENT Société anonyme Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège 1 Belgique 0426.516.918	E	20,00	0,00
Ariane Building Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 104 4000 Liège 1 Belgique 0862.467.382	E	75,00	0,00
Intégrale Immo Management Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 103 4000 Liège 1 Belgique 0474.379.686	E	99,98	0,00
Vital Building Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 105 4000 Liège 1 Belgique 0875.171.810	E	50,00	0,00
Regent Building Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 107 4000 Liège 1 Belgique 0878.224.043	E	55,00	0,00
Intégrale Insurance Services Société anonyme Avenue Ariane 5 1200 Bruxelles 20 Belgique 0896.380.562	E	63,64	0,00
Intégrale Zaventem Building Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 110 4000 Liège 1 Belgique 0819.056.914	E	55,00	0,00
Nivelles Property Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 109 4000 Liège 1 Belgique 0817.228.562	E	55,00	0,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
Copernicus Site Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 114 4000 Liège 1 Belgique 0882.662.980	E	60,00	0,00
Integrale Green Energy Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 112 4000 Liège 1 Belgique 0827.730.692	E	99,92	0,00
Arsenal Building Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 111 4000 Liège 1 Belgique 0827.475.425	E	55,00	0,00
Drapfin Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 117 4000 Liège 1 Belgique 0875.714.614	E	60,00	0,00
Draper Estate Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 116 4000 Liège 1 Belgique 0875.690.561	E	60,00	0,00
Waterside Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 119 4000 Liège 1 Belgique 0478.233.655	E	60,16	0,00
Gutenberg Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 121 4000 Liège 1 Belgique 0866.244.147	E	82,88	0,00

1 Motif de l'exclusion à indiquer :
- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5. du BNB*

2 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

3 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité)

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
New Mecco Warehouse Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 120 4000 Liège 1 Belgique 0810.279.701	E	99,00	0,00
Intégrale Immo Lux Société étrangère Avenue de la Gare 4-6 1650 Luxembourg Luxembourg	E	97,22	0,00
Immo Haecht 1442 Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 123 4000 Liège 1 Belgique 0536.997.443	E	85,00	0,00
Ginkgo Park Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 126 4000 Liège 1 Belgique 0846.024.595	E	99,84	0,00
Luso Invest Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 128 4000 Liège 1 Belgique 0841.049.683	E	99,97	0,00
Building Green One Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 129 4000 Liège 1 Belgique 0501.599.965	E	99,99	0,00
Office Park Alleur Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 131 4000 Liège 1 Belgique 0894.854.001	E	99,90	0,00
La Foncière Liégeoise Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 132 4000 Liège 1 Belgique 0847.805.536	E	99,87	0,00
SPV JVC Brasschaat Société anonyme Avenue Ariane 5 1200 Bruxelles 20 Belgique 0544.378.153	E	99,00	0,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
Green 4 Power Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 143 4000 Liège 1 Belgique 0666.984.074	E	70,00	0,00
Power 2 Green Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 141 4000 Liège 1 Belgique 0662.746.164	E	74,99	0,00
IILUX Junck Société étrangère Avenue de la Gare 4-6 1610 Luxembourg Luxembourg	E	100,00	0,00
Anatis Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 142 4000 Liège 1 Belgique 0845.209.203	E	36,26	0,00
Epimede Société anonyme Rue Lambert Lombard 3 4000 Liège 1 Belgique 0634.750.380	E	20,00	0,00
Air Properties Société étrangère Rue L.Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	E	21,00	0,00
New Tide Rotterdam Société anonyme Rue Ste Marie 5, boîte 4 4000 Liège 1 Belgique 0651.981.936	E	40,00	0,00

1 Motif de l'exclusion à indiquer :
- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5. du BNB*

2 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

3 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité)

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
Digital Orthodaecpics SA Place St Jacques 11, boîte 139 4000 Liège 1 Belgique 0651.877.216	E	24,53	0,00
Stodiek Propco 1 Société étrangère Rue R.Stumper 9 2557 Luxembourg Luxembourg	E	90,00	0,00
Stodiek Propco 2 Société étrangère Rue R.Stumper 9 2557 Luxembourg Luxembourg	E	90,00	0,00
Stodiek Propco 3 Société étrangère Rue R.Stumper 9 2557 Luxembourg Luxembourg	E	90,00	0,00
Electricité du bassin de Ivugha Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0661.645.017	E	100,00	0,00
TCL Société anonyme Rue Ste Marie 5 4000 Liège 1 Belgique 0402.439.340	E	92,33	0,00
Integrale Real Estate fund Société anonyme Place St Jacques 11, boîte 146 4000 Liège 1 Belgique 0713.923.958	E	100,00	0,00
Newco 1 Société anonyme Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0696.665.183	A	100,00	0,00

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	MOTIF DE L'EXCLUSION (A, B, C, D ou E) [1]	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [2] (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) [3]
RESA Innovation et Technologie Société anonyme Rue Sainte-Marie 11 4000 Liège 1 Belgique 0724.552.089	A	100,00	100,00
OPP Start-Up Studio Société anonyme Quai Marcellis 17, boîte 61 4020 Liège 2 Belgique 0664.673.989	A	29,02	0,00
Les Amis de M Société coopérative à responsabilité limitée Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0518.924.363	A	78,76	78,76
Integrale Société anonyme Dieweg 274 1180 Bruxelles 18 Belgique 0221.518.504	E	71,15	0,00

1 Motif de l'exclusion à indiquer :
- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5. du BNB*

2 Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

3 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 du BNB* (article 3:102 de l'arrêté royal précité)

/ SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe [NDLR : pages 92 et 100 de ce rapport annuel], dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors *(au titre des articles 3:97 et 3:98 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)* détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET, POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE [1] (EN %)	INFORMATIONS REPRISES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS [2]			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
				(+) OU (-) (EN MILLIERS DE DEVISES)	
Network Research Belgium Société anonyme PI des Hauts Sarts 2e avenue 65 4040 Herstal Belgique 0430.502.430	12,38	31-12-20	EUR	107.309	20.488
SEMEB Société anonyme Rue des Suisses 27 1060 Bruxelles 6 Belgique 0521.786.061	16,48	30-09-20	EUR	-749	55
ATRIAS Société anonyme Rue de la Chancellerie 17, boîte A 1000 Bruxelles 1 Belgique 0836.258.873	15,59	31-12-20	EUR	18	0

1. Fraction du capital ou de l'apport détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.
2. Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

/ CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en œuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de PUBLILEC S.C.R.L. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Applications Câble Multimédia S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de BeTV S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de NeWIN S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 30 septembre 2021 de Publipart dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Wallonie Bruxelles Contact Center S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Nethys S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de RESA S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de WDC dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de PDC dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de SOCOFE dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de fait sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Nethys immo S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de L'Avenir Advertising S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio WP NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Bastogne S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Maldegem NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Berlare S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Plus S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio SLH NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elnu S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Offshore S.A. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Brocéliandes Energies Locales S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio France S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Bretagne S.A.S dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Parc Eolien de la Tourelle S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Parc Eolien Croix 3 Chenosts S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Pigeon Blanc S.A.S dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Parc Eolien Bois de

Grisan S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Vent d'Ouest S.A.S. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Electrawinds S D.O.O. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Electrawinds Mali WF D.O.O. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Electrawinds AWF D.O.O. dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Electrawinds Kenya Ltd dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2020 de Elicio Vent du Nord SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Taxshelter.be SA dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Shelter Prod SA dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Arc en Thiérache SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio la Crayère SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio le haut Plateau SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Ô de France SAS dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de VOO SA dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Plateau de Bassenge dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Vetropark Juzni Banat d.o.o dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Vetropark Nadel d.o.o dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Eolica SLU dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de ElNu2sea dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Wind for Water NV dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.
La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Elicio Vetropark Starce d.o.o dans la mesure où Enodia exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de NEB Participations S.A. en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Norther S.A. en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Les Hauts Bosquets S.A.S. en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Les Royeux Energies S.A.S. en raison d'un contrôle conjoint.
La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Parc Eolien des Grands Aiguillons SAS en raison d'un contrôle conjoint.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Penquer Eolien S.A.S. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 40%.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de EDF LUMINUS S.A. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 19,71%.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 août 2021 de PUBLI-T S.C.R.L. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 11,65%.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 30 septembre 2021 de Publigaz S.C.R.L. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 11,87%.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Alliance Participations dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 25%.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Noshaq SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 17,85 %.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Liege Airport SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 35,54 %.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de NEB Foncière S.A. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de Crédis S.C.R.L. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.
La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2021 de L'Intégrale Luxembourg S.A. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de consolidation a été revu. En effet, pour l'exercice 2021, le périmètre de consolidation porte sur 64 entités reprises au point A de cette page. Pour 49 entités, il s'agit d'une intégration globale; pour 5 entités, d'une intégration proportionnelle et pour 10 entités, d'une mise en équivalence. En 2020, le périmètre de consolidation portait sur 59 entités dont 45 en intégration globale, 4 en intégration proportionnelle et 10 autres entités étaient mise en équivalence. Par rapport à l'exercice précédent, Engie M2M et Integrale sont sortis du périmètre. Par rapport à l'exercice précédent, Noshaq, Liège Airport, Parc Eolien des Grands Aiguillons, Elicio Eolica, ElNu2sea, Wind for Water, Elicio Vetropark Starce d.o.o sont entrées dans le périmètre.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger *(en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).*

Les règles d'évaluation sont raisonnablement identiques pour la société mère et pour les filiales.

Règle particulière aux comptes consolidés
Les écarts de première consolidation positifs qui auraient dû être, en principe, en tout ou en partie, alloués aux différents éléments d'actifs intégrés dans la consolidation, sont principalement relatifs à la clientèle et au réseau des entités consolidées. Ils sont amortis linéairement sur 30 années (télécoms et B2B), ce taux correspond à la durée d'amortissement (30 ans) usuellement observée au niveau du secteur d'activité concerné, ou linéairement sur 5 années (intégration de services IT, activités média, financement d'oeuvres audio-visuelles, production d'énergie renouvelable, assurances et crédit).

Commentaires relatifs à la mise en équivalence de la SC PUBLIGAZ ET la SC PUBLI-T dans les comptes consolidés de la SC ENODIA:
L'article 3 :147 du CSA précise que lorsqu'une société mise en équivalence établit des comptes consolidés, les dispositions de la présente section (la mise en équivalence) sont applicables par référence aux comptes consolidés de cette société.
L'article 125 de l'AR du 30 janvier 2021 (article 3 :115 du CSA) relatif aux règles d'évaluation adoptées pour les comptes consolidés (uniformité des règles d'évaluation) ne concernent que la société consolidante et ses filiales et donc pas les sociétés associées.
Il est d'ailleurs prévu à l'article 3 :142 §2, alinéa 2 du CSA relatif à la mise en équivalence d'une participation dans une société associée :
" Lorsque des éléments d'actif ou de passif de la société associée ont été évalués selon des méthodes non uniformes avec celles retenues pour la consolidation, ces éléments peuvent être évalués à nouveau par application des méthodes retenues pour la consolidation. Lorsqu'il n'est pas procédé à cette nouvelle évaluation, il en est fait mention dans l'annexe au titre des règles d'évaluation. "
Par conséquent, pour les sociétés associées, la réévaluation de leurs actifs et passifs conformément aux règles d'évaluation retenues pour la consolidation est une faculté. Le conseil d'administration d'ENODIA a donc décidé de reprendre dans ses comptes consolidés la participation dans PUBLIGAZ et PUBLI-T selon la méthode de mise en équivalence en se basant sur les comptes consolidés IFRS de ces dernières.

/ MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en œuvre pour la détermination des latences fiscales

IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES	Codes	EXERCICE 2021
Ventilation de la rubrique 168 du passif	**168**	**19.660**
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	1681	19.660
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	1682	

ÉTAT DES FRAIS DE CONSTITION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		**20P**		**3**
Mutations de l'exercice				
Nouveaux frais engagés		8002		
Amortissements		8003	2	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	9980		
Autres	(+)/(-)	8004		
		9088		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		**(20)**	**1**	
Dont				
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement		200/2		
Frais de restructuration		204		

/ ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8051P**		**25.044**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031	202	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99811		
Autres variations	(+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8051**	**24.842**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8121P**		**9.440**
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	1.519	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés		8101	36	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99831		
Autres variations	(+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8121**	**10.923**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**81311**	**13.919**	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8052P**		**454.977**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8022	51.392	
Cessions et désaffectations		8032	14.932	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042	2.235	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99812		
Autres variations	(+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8052**	**493.672**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8122P**		**337.697**
Mutations de l'exercice				
Actés		8072	47.701	
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092	3.567	
Annulés		8102	11.853	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99832		
Autres variations	(+)/(-)	99842		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8122**	**377.112**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**211**	**116.560**	

GOODWILL		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8053P**		**6.971**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8023		
Cessions et désaffectations		8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99813		
Autres variations	(+)/(-)	99823		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8053**	**6.971**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8123P**		**5.563**
Mutations de l'exercice				
Actés		8073	1.408	
Repris		8083		
Acquis de tiers		8093		
Annulés		8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99833		
Autres variations	(+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8123**	**6.971**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**212**		

ACOMPTES VERSÉS		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8054P**		**4.221**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8024	2.737	
Cessions et désaffectations		8034	122	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8044	-2.154	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99814		
Autres variations	(+)/(-)	99824		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8054**	**4.682**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8124P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8074		
Repris		8084		
Acquis de tiers		8094		
Annulés		8104		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8114		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99834		
Autres variations	(+)/(-)	99844		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8124**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**213**	**4.682**	

/ ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8191P**		**87.199**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	900	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181	216	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99851		
Autres variations	(+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8191**	**88.315**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8251P**		**21.663**
Mutations de l'exercice				
Actés		8211		
Acquis de tiers		8221		
Annulés		8231		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99871		
Autres variations	(+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice		**8251**	**21.663**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8321P**		**51.466**
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	2.234	
Repriss		8281		
Acquiss de tiers		8291		
Annulés		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99891		
Autres variations	(+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8321**	**53.700**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(22)**	**56.278**	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8192P**		**4.452.905**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	128.608	
Cessions et désaffectations		8172	13.980	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	115.671	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99852		
Autres variations	(+)/(-)	99862	-1	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8192**	**4.683.203**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8252P**		**656.510**
Mutations de l'exercice				
Actés		8212		
Acquis de tiers		8222		
Annulés		8232	2.340	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99872		
Autres variations	(+)/(-)	99882	226	
Plus-values au terme de l'exercice		8252	654.396	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8322P**		**2.561.303**
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	175.833	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292	3.887	
Annulés		8302	10.171	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312	-240	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99892		
Autres variations	(+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8322**	**2.730.612**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(23)**	**2.606.987**	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8193P**		**56.298**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	3.181	
Cessions et désaffectations		8173	11.633	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183	2.713	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99853	1	
Autres variations	(+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8193**	**50.560**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8253P**		**549**
Mutations de l'exercice				
Actés		8213		
Acquis de tiers		8223		
Annulés		8233		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99873		
Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice		**8253**	**549**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8323P**		**44.526**
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	3.729	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés		8303	7.997	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313	237	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99893		
Autres variations	(+)/(-)	99903	47	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8323**	**40.542**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(24)**	**10.567**	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8194P**		**148.847**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8164	12.576	
Cessions et désaffectations		8174	1.159	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8184		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99854		
Autres variations	(+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8194**	**160.264**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8254P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8214		
Acquis de tiers		8224		
Annulés		8234		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99874		
Autres variations	(+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice		**8254**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8324P**		**109.988**
Mutations de l'exercice				
Actés		8274	11.982	
Repris		8284		
Acquis de tiers		8294		
Annulés		8304	313	
Transféré d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8314		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99894		
Autres variations	(+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8324**	**121.657**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(25)**	**38.607**	
dont				
Terrains et constructions		**250**		
Installations, machines et outillage		**251**	**38.549**	
Mobilier et matériel roulant		**252**	**58**	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8195P**		**16.550**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	741	
Cessions et désaffectations		8175	7	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185	1.533	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99855		
Autres variations	(+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8195**	**18.817**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8255P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8215		
Acquis de tiers		8225		
Annulés		8235		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99875		
Autres variations	(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8325P**		**5.840**
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	1.684	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés		8305	4	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99895		
Autres variations	(+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8325**	**7.520**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(26)**	**11.297**	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8196P**		**134.685**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	90.930	
Cessions et désaffectations		8176	212	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-121.374	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99856		
Autres variations	(+)/(-)	99866		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8196**	**104.029**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8256P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8216	187	
Acquis de tiers		8226		
Annulés		8236		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99876		
Autres variations	(+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice		**8256**	**187**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8326P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés		8306		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316	3	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99896		
Autres variations	(+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8326**	**3**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(27)**	**104.213**	

/ ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391P**		**476.287**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361	17.207	
Cessions et désaffectations		8371	251.805	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391**	**241.689**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8451P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8411		
Acquis de tiers		8421		
Annulés		8431		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		**8451**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8471		
Repris		8481		
Acquis de tiers		8491		
Annulés		8501		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551P**		
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	**8541**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551**		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	(+)/(-)	**9994P**		**-69.756**
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)	**99941**	**477.008**	
Quote-part dans le résultat de l'exercice		999411	37.247	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces articipations		999421	-19.576	
Autres types de variations des capitaux propres		999431	459.337	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice		**9994**	**407.252**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(99211)**	**648.941**	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**99212P**		
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99951		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(99212)**		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		**8651**		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8392P**		**277.447**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	690	
Cessions et désaffectations		8372	75.308	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8392**	**202.829**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8452P**		8
Mutations de l'exercice				
Actés		8412		
Acquis de tiers		8422		
Annulés		8432		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		**8452**	**8**	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8522P**		**17.287**
Mutations de l'exercice				
Actés		8472	303	
Repris		8482	924	
Acquis de tiers		8492		
Annulés		8502	5.908	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512	1.060	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8522**	**11.818**	
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8552P**		**35.491**
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	**8542**	**-30.125**	
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8552**	**5.366**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(284)**	**185.653**	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**285/8P**		**38.551**
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	5.281	
Remboursements		8592	13.862	
Réductions de valeur actées		8602	2.128	
Réductions de valeur reprises		8612	1.040	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99952		
Autres	(+)/(-)	8632	-125	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(285/8)**	**28.757**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		**8652**		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Réserves consolidées au terme de l'exercice	**(+)/(-)**	**9910P**		**1.560.063**
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	160.609	
Autres variations	(+)/(-)	99003	158.830	
Autres variations *(à ventiler pour les montants significatifs non*				
Transfert de la rémunération du capital en dettes			-18.792	
Sortie du périmètre des sociétés "Engie M2M " et "Alliance Participation			3.047	
Modification exercice antérieur Luminus			-6.819	
Autres allocataires RESA			-300	
Impôts différés Elicio			-3.861	
Différence sur contrôle			438	
Ajustement sur mise en équivalence			185.115	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	**(+)/(-)**	**(9910)**	**1.879.502**	

/ ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99201P**		**5.768**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-1.936	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99201**	**3.832**	

CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99111P**		**9.262**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022	270	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99111**	**9.532**	

MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99202P**		**1.192**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033	-373	
Amortissements	99043	-245	
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99202**	**574**	

MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Valeur comptable au terme de l'exercice	**99112P**		**182.310**
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024	30.285	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**99112**	**212.595**	

/ ÉTAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	Codes	EXERCICE 2021
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	92.705
Emprunts subordonnés	8811	1.019
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	9.609
Etablissements de crédit	8841	82.050
Autres emprunts	8851	27
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	**(42)**	**92.705**
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	606.163
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	300.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	16.517
Etablissements de crédit	8842	279.646
Autres emprunts	8852	10.000
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	**8912**	**606.163**
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	609.816
Emprunts subordonnés	8813	193
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	200.000
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	6.167
Etablissements de crédit	8843	402.342
Autres emprunts	8853	1.114
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	730
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	**8913**	**610.546**

DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	Codes	EXERCICE 2021
Dettes financières	**8922**	**633.886**
Emprunts subordonnés	8932	19
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	15.005
Etablissements de crédit	8962	617.721
Autres emprunts	8972	1.141
Dettes commerciales	**8982**	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	**9012**	
Dettes fiscales, salariales et sociales	**9022**	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	**9052**	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION	**9062**	**633.886**

CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Belgique		898.482	785.972
Europe		31.069	31.648
Reste du monde		13.896	11.496
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	898.482	829.116

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	2.218	2.308
Ouvriers	90911	353	328
Employés	90921	1.450	1.568
Personnel de direction	90931	415	412
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	182.134	192.253
Pensions	99622	105	57
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081		
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS NON RÉCURRENTS	**76**	**40.911**	**17.702**
Produits d'exploitation non récurrents	76A	38.623	3.564
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	3	395
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	38.620	3.169
Dont			
Autres produits exceptionnels			
Autres produits exceptionnels Avenir Advertising			
Autres produits exceptionnels RESA			
Autres produits exceptionnels Editions de l'Avenir			
Produits financiers non récurrents	76B	2.288	14.138
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761	1.963	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	325	
Autres produits financiers non récurrents	769		14.138

		Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
CHARGES NON RÉCURRENTES		**66**	**11.129**	**41.718**
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	5.308	29.344
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660	141	29
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620	-2.269	138
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles		6630	7.256	24.024
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7	180	5.153
Dont				
Autres charges exceptionnelles Avenir Advertising				
Autres charges exceptionnelles ENODIA - régularisation comités de secteur				
Autres charges exceptionnelles ENODIA - litige AIEG Andenne				
Autres charges exceptionnelles L'Avenir Hebdo				
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		**66B**	**5.821**	**12.374**
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	2.430	10.448
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631	3.019	
Autres charges financières non récurrentes		668	372	1.926
Dont				
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	(-)	9963		

/ DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	EXERCICE 2021
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	**9149**	**36.612**
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	789.243
de tiers	99087	31.179
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	**9217**	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	**9218**	20.976
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	**9219**	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES :		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES	EXERCICE 2021
Garantie bancaire	1.920

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	EXERCICE 2021
Un tiers, LSG BV, a déposé une réclamation de 750.000 EUR auprès d'Elicio NV concernant le paiement d'une commission de réussite pour les projets éoliens serbes Alibunar et Malibunar. Elicio conteste la validité de cette affirmation.	750
Sinistre 2017	912
Contrats en cours concernant l'achat de futurs droits	960

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation	EXERCICE 2021
Le Haut Plateau SAS a émis un cautionnement d'appel d'offres à l'État Français dans le cadre de l'appel d'offres pour l'obtention du contrat de différence. Ce montant est garanti par Elicio France SAS.	932
BNP Paribas a émis une garantie de bonne exécution à la demande d'Elicio SA, pour le projet Tobarra, d'un	2.000
Une garantie de paiement a été fournie par Elicio NV	13.395
Belfius a émis une garantie de restitution du site au Gouvernement wallon à la demande d'Elicio NV	990

/ RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261	123	8.942
Créances	**9291**	**12**	**45**
A plus d'un an	9301	12	45
A un an au plus	9311	12	
Placements de trésorerie	**9321**		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	**9351**		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	**9381**		
Autres engagements financiers significatifs	**9401**		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		1.269
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441	1	5
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		

ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	107.542	106.286
Créances	**9292**	**15.149**	**37.739**
A plus d'un an	9302	15.149	22.889
A un an au plus	9312		14.850
Dettes	**9352**		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

/ RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	CODES	EXERCICE 2021
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens Administrateurs ou gérants	99097	74
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99096	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIÉS)	CODES	EXERCICE 2021
Emoluments du (des) Commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de Commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	**9507**	**304**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) Commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	78
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	1
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) Commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de Commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	**9509**	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le (les) Commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations.

/ INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

				EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	RISQUE COUVERT	SPÉCULATION/ COUVERTURE	VOLUME	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Intrest rate SWAP (all banks) - NORTHER NV	Secure intrests payments	Couverture	404.642.494	0	-20.492	0	-41.181
Interest rate SWAP (ING for Perwez II) - Elicio WP NV	Secure intrests payments	Couverture	879.010	0	-22	0	-51
Interest rate SWAP (CIC) Elicio Bretagne SAS	Secure intrests payments	Couverture	11.564.569	0	-973	0	-1.666
Interest rate SWAP Arc en Thierache SAS	Secure intrests payments	Couverture	9.298.822	0	-46	0	-320
Interest rate SWAP (Bred) - Elicio Vent du Nord SAS	Secure intrests payments	Couverture	11.068.046	0	-154	0	-472
Interest rate SWAP (BNP) - Parc Eolien Bois de Grisan SAS	Secure intrests payments	Couverture	11.772.403	0	-589	0	-1.087
Interest rate CAP (BNP) - Elicio Vent d'Ouest SAS	Secure intrests payments	Couverture	5.851.083	71	40	87	8
Intrest rate SWAP (Unicredit) - Electrawinds mali WF d.o.o.	Secure intrests payments	Couverture	5.696.680	0	-155	0	-308
Interest rate SWAP BNP - Elicio Le Haut Plateau SAS	Secure intrests payments	Couverture	21.648.800	0	-141	0	0
Intrest rate SWAP Unicredit - Elicio Ali VE d.o.o.	Secure intrests payments	Couverture	38.516.410	0	-1.268	0	-3.505
IRS	Evolution Euribor	Couverture	371.200	0	0	0	-8
IRS	Evolution Euribor	Couverture	500.000	0	0	0	-12
IRS	Evolution Euribor	Couverture	1.114.800	0	15	0	0

enodia

rapport du commissaire

[COMPTES CONSOLIDÉS 2021]

Rapport du collège des Commissaires à l'Assemblée générale des Coopérateurs sur les comptes consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Enodia SC(« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport du commissaire fait suite à notre rapport de carence établi le 25 mai 2022.

La SRL ALAIN LONHIENNE- REVISEUR D'ENTREPRISES et la SRL RSM INTERAUDIT ont été nommés en qualité de commissaires formant un collège par l'assemblée générale du 30 septembre 2021, après recommandation du comité d'audit et conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de collège des commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société Enodia pour 2 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.699.873 (000) et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice, part du groupe, de € 160.609 (000).

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur l'annexe CONSO 9 des comptes consolidés qui décrit la problématique du financement des pensions du secteur public.

Nous attirons également l'attention sur l'annexe CONSO 9 des comptes consolidés qui décrit l'impact, sur le résultat de l'exercice en cours et les comptes consolidés de l'exercice précédent, de l'annulation d'une dette constituée au cours des exercices antérieurs dans la société Enodia SC qui est consolidée en intégration globale.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable .de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

/ AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'autre anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Les cabinets de révision constituant le Collège des commissaires n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Liège et Gosselies, le 26 août 2022

Le Collège des Commissaires

ALAIN LONHIENNE SRL
Commissaire
Réprésentée par

Hanine ESSAHELI
Associé

RSM INTERAUDIT SRL
Commissaire
Représentée par

Thierry LEJUSTE
Associé

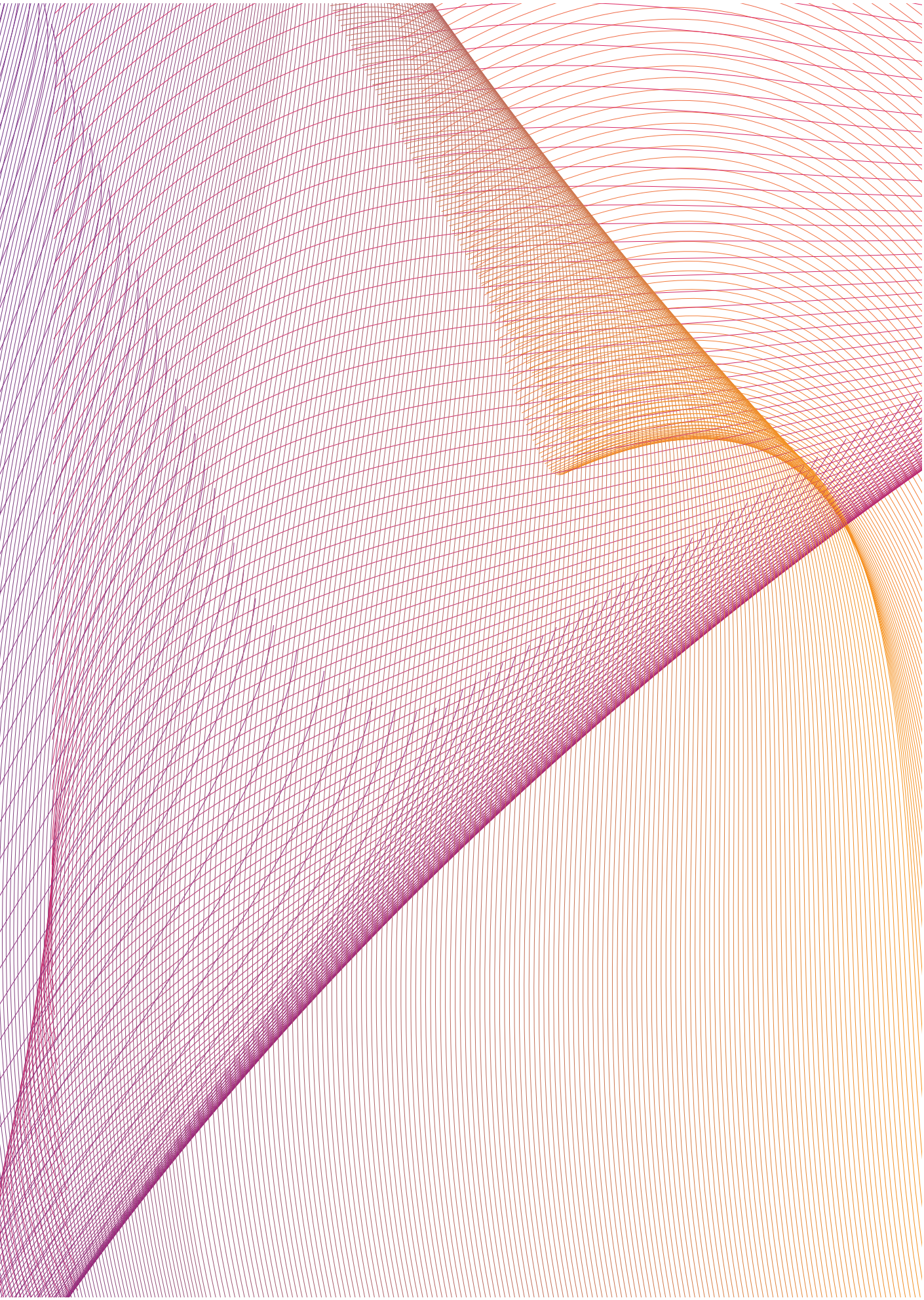

enodia

liste des adjudicataires de marchés

Liste des adjudicataires de marchés publics[1]

Exercice 2021

TYPES	PROCÉDURES	RÉFÉRENCES	DESCRIPTIONS DES MARCHÉS	ADJUDICATAIRES
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2020-056-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	J & T AUTOLEASE NV
S	Procédure concurrentielle avec négociation	2021-005-MPS	Renouvellement du portefeuille d'assurances d'Enodia	Lot 1 : ETHIAS SA Lot 2 : ZURICH PLC
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-016-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	ALPHABET BELGIUM LONG TERM RENTAL NV
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-018-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	J & T AUTOLEASE NV
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-019-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	ALPHABET BELGIUM LONG TERM RENTAL NV
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-020-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	ALPHABET BELGIUM LONG TERM RENTAL NV
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-023-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	J & T AUTOLEASE NV
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-026-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	J & T AUTOLEASE NV
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-027-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	ARVAL BELGIUM NV

1 Cette liste reprend les marchés passés par la diffusion de documents de marché au sens de la réglementation, à l'exclusion des dépenses effectuées par factures acceptées au sens de l'article 92 de la loi du 17 juin 2016.

TYPES	PROCÉDURES	RÉFÉRENCES	DESCRIPTIONS DES MARCHÉS	ADJUDICATAIRES
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-029-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	ARVAL BELGIUM NV
S	Procédure négociée directe avec publication préalable	2021-030-MPS	Désignation d'un réviseur / collège de réviseurs (comptes annuels et comptes consolidés – exercices 2020 à 2023)	Collège RSM Inter Audit SC & Alain Lonhienne SRL
F	Remise en concurrence en exécution d'un accord-cadre (passé selon une procédure restreinte)	2021-038-MPF	Leasing opérationnel d'une voiture de société	ARVAL BELGIUM NV
S	Facture acceptée (marché public de faible montant)	2021-040-MPS	Mission d'assesment de candidats au poste de Directeur financier	PROGRESS Consulting

[F] = marché de fournitures

[S] = marché de services

Éditeur responsable
Carine Hougardy, Directeur général f.f.

ENODIA SC
Rue Louvrex, 95
B-4000 Liège
Belgique

Crédits photos
Elicio, Enodia, Norther, Otary, Resa, Voo, Win

© 2022 - Tous droits réservés **ENODIA**

enodia